RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT-CINQUIÈME ANNÉE
N° 6408
LUNDI 15 mars 2021

PARUTION
TOUS LES LUNDIS

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

SOMMAIRE

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement..... **Page 584**

Arrêtés municipaux :

- Réglementation de l'accès aux berges du Rhône et de la Saône en période de crue..... **Page 584**

- Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon – Désignation du Président délégué et des personnalités qualifiées membres du comité ..... **Page 585**

- Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon – Désignation de la Présidente et des représentants des associations, des partenaires sociaux et institutionnels et des personnalités qualifiées . **Page 586**

- Réglementation permanente du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 589**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 595**

- Délégation générale aux ressources humaines :

- Arrêtés individuels ..... **Page 637**

- Tableau d'avancement..... **Page 639**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis ..... **Page 639**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Page 639 à 642**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2021-2083 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement portant sur les ensembles immobiliers 01250 et 09053 pour le compte de la Ville Lyon (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la gestion technique des bâtiments)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmise en Préfecture du Rhône le jour même, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et déléguant à M. Sylvain Godinot les compétences en matière de transition écologique et patrimoine ;

Considérant que les travaux suivants sont à réaliser :

- Création d'un locale poubelle - locaux administratifs situés au 11 rue Griffon à Lyon 1er – EI 01250 ;

- Remplacement de menuiseries extérieures du bâtiment - Centre Social du Plateau situé au 235 avenue du Plateau à Lyon 9ème – EI 09053 ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux d'aménagements il convient pour la Ville de Lyon de déposer des autorisations d'urbanisme ;

Décide

Article Premier. - Est autorisé le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires à ces travaux portant sur les EI 01250 et 09053 afin de réaliser les travaux susmentionnés.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 4 mars 2021

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué,
Sylvain GODINOT

47000-2021-001- Réglementation de l'accès aux berges du Rhône et de la Saône en période de crue sur le territoire de la commune de Lyon (Direction sécurité et prévention)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le Plan communal de sauvegarde « Inondation » de la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Service navigation Rhône-Saône en date du 25 avril 2003 ;

Vu le code de la route, notamment l'article R 417-10 ;

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5 ;

Vu l'arrêté municipal n° 47000-2008-001 réglementant l'accès aux bas-ports du Rhône et de la Saône en période de crue sur le territoire de la commune de Lyon ;

Considérant que les berges du Rhône et de la Saône, utilisées comme lieu de stationnement des véhicules et comme lieu de passage des piétons et cyclistes, sont fréquemment inondées en période de crue ;

Considérant que, malgré les informations et les consignes de sécurité, communiquées au public, demandant de ne pas circuler ou stationner sur les berges, en période de crue, certains usagers sont surpris par la montée des eaux, qui peut être rapide ;

Considérant que les services de la Ville se trouvent alors dans l'obligation de recourir aux services de secours pour les usagers surpris par la montée des eaux, et à la fourrière pour faire enlever les véhicules stationnés ;

Considérant qu'il y a donc lieu de prendre les mesures de police adaptées aux circonstances ;

Arrête

Article Premier. – Le présent arrêté remplace, à compter de sa publication, l'arrêté municipal n°47000-2008-001.

Art. 2. – En période de crue, la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits gênants sur les berges du Rhône et de la Saône à Lyon, avec mise en fourrière immédiate, sauf ceux de service (Service navigation Rhône, Saône, Voies navigables de France) et de secours.

Art. 3. – Cette interdiction sera mentionnée sur les panneaux apposés à l'entrée des voies d'accès aux berges. Elle figurera également sur les barrières manœuvrables ou les bornes amovibles mises en place pour interdire physiquement le passage des véhicules.

Art. 4. – En période de crue, l'accès des piétons et cyclistes sera également interdit sur les berges du Rhône et de la Saône à Lyon. Cette interdiction sera mentionnée sur les panneaux apposés à l'entrée des voies d'accès aux berges.

Art. 5. - Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 6. – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon, M. le Directeur général des services de la Métropole de Lyon, M. le Directeur départemental de la sécurité publique, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire appliquer le présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 1er mars 2021

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint délégué à
La Sûreté, la Sécurité et la Tranquillité,
Mohamed CHIHI

2021/2061 - Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon – Désignation du Président délégué et des personnalités qualifiées membres du comité (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2143-2 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu la délibération n° 2020-260 du 19 novembre 2020 créant le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon et fixant sa composition ;

Considérant que le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon a pour objet de vérifier que les conditions d'exploitation et les procédures de conservation, de communication et de destruction des données ne contreviennent pas aux principes généraux du droit et ne soient pas attentatoires aux libertés publiques et individuelles ;

Considérant que le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon informe les citoyens sur les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection et reçoit leurs doléances dans le respect de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Considérant que le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon est composé ainsi :

- Président délégué : un conseiller municipal désigné par le Maire, par arrêté ;

- 6 conseillers municipaux titulaires et 6 conseillers municipaux suppléants désignés par le Conseil municipal ;

- 6 associations de défense des Droits de l'Homme dont les représentants seront nommés par le Maire de Lyon ;

- 6 personnalités qualifiées nommées par le Maire de Lyon, dont 4 représentent le monde du droit, de l'éducation, de l'économie et du social et 2 représentent le commerce de proximité ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020/260 du 19 novembre 2020, le maire désigne un conseiller municipal pour présider le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon et les personnalités qualifiées membres du comité ;

Arrête

Article Premier. – M. Mohamed Chihi, 8ème Adjoint au Maire de Lyon délégué à la sûreté, à la sécurité et à la tranquillité, est désigné en tant que Président délégué du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon à titre permanent et pour la durée du mandat en cours.

Art. 2. – Les personnes dont les noms suivent sont désignées au titre des associations de défense des Droits de l'Homme et siègeront au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon à titre permanent et pour la durée du mandat en cours :

	Prénom NOM	Association représentée
1	Mme Marie-Josèphe Alix	MRAP
2	Mme Charlotte Fintzi	LICRA
3	Mme Denise Gallo	CLAUDA
4	M. Stéphane Collet	AEDH
5	M. William Goldberg	LDH
6	Mme Marie-Martine Chambard	Femmes contre les intégrismes

Art. 3. – Les personnes dont les noms suivent sont désignées au titre des personnalités qualifiées et siègeront au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon à titre permanent et pour la durée du mandat en cours :

	Prénom NOM	Titre
1	Mme Mathilde Philip-Gay	Membre qualifié - rapportrice
2	M. François-Régis Lacroix	Membre qualifié
3	M. Olivier Michel	Membre qualifié
4	Mme Dany Cardelli	Membre qualifié
5	Mme Mélissandre Gaudin	Membre qualifié
6	M. André Gachet	Membre qualifié

Art. 4. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 4 mars 2021

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

2021/2103 - Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon – Désignation de la Présidente et des représentants des associations, des partenaires sociaux et institutionnels et des personnalités qualifiées (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2143-2 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu la délibération n° 2020/367 du Conseil municipal du 17 décembre 2020 créant le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon, fixant sa composition et portant désignation des membres élus de la Ville de Lyon ;

Considérant que le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon a pour objet de développer les échanges d'informations, de renforcer les liens entre le tissu associatif lyonnais et les élu-es sur les questions d'égalité femmes hommes, de lutte contre les inégalités et les violences faites aux femmes ;

Considérant que le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon est composé des collèges suivants :

- Représentant-es élu-es de la Ville de Lyon et de ses 9 arrondissements désigné-es en Conseil municipal ;
- Représentant-es des associations féministes et féminines de Lyon ;
- Représentant-es des partenaires sociaux (salariés et patronaux) ;
- Représentant-es des partenaires institutionnels, notamment des services de l'Etat ;
- Représentant-es des personnes qualifiées ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020/367 du 17 décembre 2020, le maire désigne un conseiller municipal pour présider le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon et les représentants des associations, des partenaires sociaux et institutionnels et les personnalités qualifiées membres du comité ;

Arrête

Article Premier. – Madame Florence Delaunay, 19e Adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux droits et égalités, à la mémoire, aux cultes et spiritualités, est désignée pour présider, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon.

Art. 2. – Outre les élu-es de la Ville de Lyon désigné-es par le Conseil municipal, le Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon comprend, pour la durée du mandat en cours :

1- Représentant-es des associations féministes et féminines de Lyon :

Association	Prénom Nom	Titre	Qualité
Action'elles	Nadia Kalah	Titulaire	Présidente
Amicale du Nid Rhône	Stéphanie Gaudillat	Titulaire	Directrice
	Sandrine Fortina	Suppléante	Cheffe de service
BPW (Business & professional women)	Delphine Guyard Meyer	Titulaire	Présidente
	Anne-Sophie Coulomb	Suppléante	Vice-Présidente
Club Soroptimist	Micheline Chabanon Cozzone	Titulaire	Past-présidente
	Annette Naly	Suppléante	Responsable des programmes
CIDFF (Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles)	Anne-Marie Gourgand	Titulaire	Présidente
	Sophie Sauvage	Suppléante	Trésorière
Courir pour elles	Sophie Moreau	Titulaire	Présidente
Egaligone	Violaine Dutrop-Voutsinos	Titulaire	Présidente
	Marion Erouart	Suppléante	Secrétaire
Egal'In	Coralie Demir	Titulaire	Membre du bureau
Elles aussi Rhône	Reine Lepinay	Titulaire	Co-présidente
	Camille Simonet	Suppléante	Membre du bureau
FCE (Femmes chefs d'entreprises)	Catherine Descours	Suppléante	Membre du bureau
	Patricia Tronel	Suppléante	Présidente
FCI (Femmes contre les intégrismes)	Marie-Martine Chambard	Titulaire	Vice-Présidente
Femmes dans la société	Nadine Egea	Titulaire	
Femmes solidaires du Rhône	Gwendoline Lefebvre	Titulaire	Membre du CA
	Denise Margery-Leveque	Suppléante	
Femmes de justice AURA	Karine Malara	Titulaire	Présidente
	Priscilla Ovague	Suppléante	
FIJI Rhône Alpes (Femmes informations juridiques internationales)	Cécile Corso	Titulaire	Directrice
FILACTIONS	Marion Ghibaudo	Titulaire	Chargée de prévention et de formation
	Sasha Monneron	Suppléante	Chargée de prévention et du Festival Brisons le silence
FRISSE (Femmes réduction des risques - sexualité)	Emma Dumurger	Titulaire	Chargée de mission et de prévention
	Christine Devaux	Suppléante	Secrétaire de l'association
GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles)	Albertine Pagingui	Titulaire	Présidente
	Claude Mourne	Suppléante	

Association	Prénom Nom	Titre	Qualité
HF Rhône Alpes (Hommes-Femmes dans les arts et la culture)	Anne Morvan	Titulaire	
	Charlotte Fermand	Suppléante	Membre du CA
Le MAS	Malika Benzineb	Titulaire	
	Véronique Escande	Suppléante	Responsable de service
Collectif Me Too	Kriystel Le Ribler	Titulaire	
	Mireille Ehrhardt	Suppléante	Trésorière
MIFERVAL	Rosalie Gueye	Titulaire	
Mouvement du Nid	Marine Tocco	Titulaire	Déléguée départementale
	Viciane Maume	Suppléante	Trésorière
Planning familial du Rhône	Margot Beal	Titulaire	Membre du CA
	Maéva Paupert	Suppléante	Membre du CA
REF (Réseau économique féminin)	Elodie Barbancon	Titulaire	Présidente
Regards de femmes	Michèle Vianes	Titulaire	Présidente
	Patricia Jullien	Suppléante	Vice-Présidente
Si si les femmes existent	Anne Monteil Bauer	Titulaire	Fondatrice et directrice artistique
	Cécile Paravy-Vigliengo	Suppléante	Présidente
Supplément Dames	Julie Frering	Titulaire	
UFCS/FR - Union féminine civique et sociale / Familles rurales	Colette Leutrat	Titulaire	Responsable équipe femmes
VIFFIL SOS Femmes	Elisabeth Liotard	Titulaire	Directrice
	Céline Josserand	Suppléante	Cheffe de service
Zonta Lyon	Marie-Claude Girard	Titulaire	Présidente
	Geneviève Sauve	Suppléante	

2- Représentant-es des partenaires sociaux (salariés et patronaux) :

Association	Prénom Nom	Titre	Qualité
Union départementale CGT	Joao Perreira Alfonso	Titulaire	Secrétaire général UD Rhône
Union territoriale interprofessionnelle CFDT Rhône	Sonia Paccaud	Titulaire	Secrétaire générale de l'UTI CFDT Lyon - Rhône
	Katia Beau	Suppléante	Secrétaire générale adjointe de l'UTI CFDT Lyon - Rhône
Union départementale FO	Joëlle Rondepierre	Titulaire	Responsable du Rhône
Union départementale CGC - CFE	Christiane Large	Titulaire	Membre du CA
SG UD CFTC 69	David Leyrat	Titulaire	
	Leila Martin	Suppléante	
MEDEF Lyon Rhône	Géraldine Baud	Titulaire	
	Emmanuelle Jallifier-Verne	Suppléante	

Association	Prénom Nom	Titre	Qualité
CPME	Carine Vera	Titulaire	Responsable pôle emploi formation

3 - Représentant-es des partenaires institutionnels, notamment des services de l'Etat

Association	Prénom Nom	Titre	Qualité
Préfecture de la Région Rhône Alpes	Virginie Sanz	Titulaire	Déléguée départementale aux droits des femmes
Rectorat de Lyon	Malika Saidi	Titulaire	Chargée de mission académique égalité
Ville de Lyon - Mission Egalité	Rémy Le Floch	Titulaire	Chargé de mission Mission égalité
Ville de Lyon	Régis Fonlupt	Titulaire	Chef du service prévention de la délinquance

4 - Représentant-es des personnes qualifiées

Organismes	Prénom Nom	Titre	Qualité
Université Lyon 1	Philippe Liotard	Titulaire	Chargé de mission égalité femmes / hommes
	Delphine Julienne	Suppléante	Cheffe de projet égalité femmes hommes
Université Lyon 2	Christine Morin-Messabel	Titulaire	Référente égalité entre les hommes et les femmes
Université Lyon 3	Marion Girer	Titulaire	Maître de conférences HDR en droit
Master EGALES (Université Lyon 2)	Estelle Bonnet	Titulaire	Enseignante chercheure en sociologie Responsable pédagogique masters 1 et 2 parcours égalités Responsable pédagogique masters 1 et 2 parcours Sego
	Corinne Rostaing	Suppléante	Professeure de sociologie et en responsabilité de la mention genre à l'université Lyon 2
Master EGAL'APS (Université Lyon 1)	Cécile Ottogalli	Titulaire	Responsable du master 2 EGAL'APS
	Virginie Nicaise	Suppléante	Responsable du master 1 EGAL'APS
Bibliothèque municipale de Lyon	Sylvie Tomolillo	Titulaire	Responsable du centre de ressources sur le genre

Art. 3. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 4. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 4 mars 2021

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET

Réglementation permanente du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38687	Stationnement réservé Rue des Hérideaux, côté Nord, à l'ouest de la rue Saint Gervais Lyon 8 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m Rue des Hérideaux(8), côté nord, à l'ouest de la rue Saint Gervais(8). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38853	Stationnement réservé Allée Adolphe Lafont, côté Sud, à l'angle Nord-Est de l'aire de jeux Lyon 8 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 m Allée Adolphe Lafont(8), côté sud, à l'angle nord-est de l'aire de jeux. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38854	Stationnement réservé Rue Général André, côté Ouest, au Nord du n°4 place Général André Lyon 8 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m Rue Général André (8), côté ouest, au nord du n°4 place Général André. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38855	Stationnement réservé Rue Général André, côté Est, au Sud du n°4 place Général André Lyon 8 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m Rue Général André (8), côté est, au sud du n°4 place Général André. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38856	Stationnement réservé Avenue Rockfeller, côté Nord, au droit du n°37 Lyon 8 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m Avenue Rockfeller(8), côté nord, au droit du n°37. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38809	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue Bellecordière Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2018RP34469 du 23/04/2018, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38111	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue de la Barre Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2018RP34456 du 23/04/2018, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38846	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Boulevard Eugène Deruelle Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Boulevard Eugène Deruelle(3), côté nord, à partir d'un point situé à 10 mètres à l'ouest de la Rue Masséna(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38848	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue de Créqui Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue de Créqui(3), côté ouest, à partir d'un point situé à 8 mètres au nord de l'intersection avec la Rue de la Part-Dieu(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38849	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue de Créqui Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue de Créqui(3), côté ouest, à partir d'un point situé à 13 mètres au sud de l'intersection avec le Cours Lafayette(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38850	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Pierre Corneille Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Pierre Corneille(3), côté est, à partir d'un point situé à 10 mètres au nord de l'intersection avec la Rue de Bonnel(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38851	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Vendôme Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Vendôme(3), côté ouest, à partir d'un point situé à 15 mètres au nord de l'intersection avec la Place Victor Basch(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38852	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Léon Jouhaux Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Léon Jouhaux(3), côté est, à partir d'un point situé à 5 mètres au sud de l'intersection avec la Rue de la Rize(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38858	Stationnement réservé engins de déplacement personnel au droit du N°30 Rue de la Part-Dieu Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres au droit du N°30 Rue de la Part-Dieu(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38859	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Paul Bert Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Paul Bert(3), côté nord, à partir d'un point situé à 7 mètres à l'ouest de l'intersection avec la Rue Edison(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38860	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Dugueslin Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Dugueslin(3), côté est, à partir d'un point situé à 5 mètres au sud de l'intersection avec la Rue Paul Bert(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38861	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Mazenod Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Mazenod(3), côté sud, à partir d'un point situé à 10 mètres à l'ouest de l'intersection avec le Cours de la Liberté(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38862	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Vendôme Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Vendôme(3), côté ouest, à partir d'un point situé à 7 mètres au nord de l'intersection avec la Rue de Bonnel(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38863	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Avenue Maréchal de Saxe Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Avenue Maréchal de Saxe(3), côté est, à partir d'un point situé à 10 mètres au sud de l'intersection avec la Rue Villeroy(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38864	Stationnement réservé engins de déplacement personnel face au N°131 Rue Chaponnay Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres face au N°131 Rue Chaponnay(3). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38866	Abrogation - Stationnement réservé sur Quai Victor Augagneur Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2018RP34238 du 30/01/2018, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38867	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Quai Victor Augagneur Lyon 3 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 3 mètres Quai Victor Augagneur(3), côté ouest, à partir d'un point situé à 45 mètres au sud de l'intersection avec le Pont Lafayette(3), dans le prolongement du quai bus. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38868	Stationnement réservé Quai Victor Augagneur Lyon 3 (stationnement)	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 3 mètres Quai Victor Augagneur(3), côté ouest, à partir d'un point situé à 48 mètres au sud de l'intersection avec le Pont Lafayette(3), dans le prolongement du quai bus et du stationnement réservé aux engins de déplacement personnel. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38631	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue de Genève Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue de Genève(6), côté ouest, à partir d'un point situé à 10 mètres au nord de l'intersection avec le Cours Vitton(6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38632	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Curtelin Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Curtelin(6), côté nord, à partir d'un point situé à 10 mètres à l'est de l'intersection avec l'Avenue Thiers(6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38633	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Cuvier Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Cuvier(6), côté nord, à partir d'un point situé à 10 mètres à l'est de l'intersection avec le Quai Général Sarrail(6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38634	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue de Sèze Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue de Sèze(6), côté sud, à partir d'un point situé à 10 mètres à l'ouest de l'intersection avec l'Avenue Maréchal de Saxe(6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2020RP38635	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Bugeaud Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres au droit du 2 Rue Bugeaud(6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38636	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Tronchet Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres face au 102 Rue Tronchet(6), côté nord. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38637	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Rue Tronchet Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Rue Tronchet(6), côté nord, à partir d'un point situé à 12 mètres à l'ouest de l'intersection avec le Boulevard Stalingrad(6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38869	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Avenue Verguin Lyon 6 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 2 mètres Avenue Verguin(6), côté nord, à partir d'un point à 35 mètres à l'ouest du pont ferroviaire, sur la première place de stationnement en épi. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38545	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue Cuvier Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP04092 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38871	Interdiction d'arrêt face au N°77 Rue Marietton Lyon 9 (stationnement)	"L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence face au N °77 Rue Marietton(9), sur un emplacement de 10 mètres en direction de l'est. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38918	Abrogation - Interdiction de stationnement sur Boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2009RP08921 du 29/04/2011, portant sur la mesure d' Interdiction de stationnement est abrogé.	01/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38891	Stationnement réservé PMR 160 Avenue Berthelot Lyon 7 (stationnement)	"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) ""stationnement"" ont un emplacement accessible réservé Avenue Berthelot(7), côté sud, à partir d'un point situé à 5 mètres à l'est du N° 160 Avenue Berthelot(7) et sur un emplacement de 6,5 mètres vers l'est. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. "	08/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38892	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Place Carnot Lyon 2 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Place Carnot(2), côté sud de la chaussée nord, à partir d'un point situé à 12 mètres à l'ouest de l'intersection avec la chaussée est de la Place Carnot(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	08/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38956	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Place Maréchal Lyautey Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28479 du 28/03/2013, portant sur la mesure d' Interdiction d'arrêt est abrogé.	08/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38958	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Pierre Corneille Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2018RP35213 du 07/12/2018, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	08/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38959	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Tête d'Or Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2015RP32108 du 23/10/2015, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	08/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38934	Stationnement réservé Place des Jacobins Lyon 2 (stationnement)	"Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 5 mètres Place des Jacobins(2), contre-allée Sud, côté Sud, à l'est de la rue Emile Zola (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate."	08/03/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38793	Abrogation - Cédez le passage sur Rue Bossuet et Rue Viricel Lyon 6 (circulation)	L'arrêté 2009RP09416 du 26/04/2011, portant sur la mesure de Cédez le passage est abrogé.	01/03/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP38794	Abrogation - Sens unique sur Rue Viricel Lyon 6 (circulation)	L'arrêté 2009RP08441 du 26/04/2011, portant sur la mesure de sens unique est abrogé.	01/03/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP38795	Abrogation - Limitation de vitesse sur Rue Viricel Lyon 6 (circulation)	L'arrêté 2009RP01138 du 26/04/2011, portant sur la mesure de Limitation de vitesse est abrogé.	01/03/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38798	Aire piétonne avec Système d'accès Rue Viricel, de la Rue de Sèze jusqu'à la Rue Bossuet Lyon 6 (circulation)	"La zone bornée sans contrôle d'accès, dénommée Viricel, définie par la voie suivante : Rue Viricel(6), de la Rue de Sèze(6) jusqu'à la Rue Bossuet(6), constitue une aire piétonne au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Le dispositif de fermeture est de type ""barrières"". Système d'entrée dans la zone situé: - Rue Viricel, au sud de l'intersection avec la Rue de Sèze ; Système de sortie de la zone situé: - Rue Viricel, au nord de l'intersection avec la Rue Bossuet. "	01/03/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP38736	Aire piétonne Rue des Petites Soeurs, de la Rue Baraban jusqu'au n°5 Lyon 3 (circulation)	"La zone dénommée Petites Soeurs, définie par les voies suivantes : - Rue des Petites Soeurs(3), de la Rue Baraban(3) jusqu'au n°5, constitue une aire piétonne au sens de l'article R. 110-2 du code de la route. Système de contrôle d'accès : Dispositif de fermeture de type barrière est situé aux deux entrées de l'aire piétonne : - à l'intersection de la rue des Petites Soeurs / rue Baraban, - au droit du n°5. Les barrières sont fermées en permanence. "	02/03/2021	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la Mobilité Urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2004	Association Foyer Notre Dame des sans abris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pierre Valdo**	côté impair, sur 20m en face du n° 8	Le mercredi 31 mars 2021, de 8h à 16h
2005	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'études géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Docteur Gailleton**	côté Est, sur 30 m en face de l'Hôtel Sofitel	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
				Place du Chevalier de Saint Georges	quai Rambaud, côté quai de Saône, sur le parking à proximité du bâtiment de la Sucrière	
2006	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue de Condé**	entre la rue d'Enghien et la place Carnot	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés entre la rue d'Enghien et la place Carnot	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2007	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue d'Enghien**	entre la rue du Général Plessier et la rue de Condé	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Place Carnot**	entre le n° 25 et la rue de Condé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue d'Enghien**	des deux côtés, entre la rue du Général Plessier et la rue de Condé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Carnot**	entre le n° 25 et la rue de Condé	
2008	Entreprise Structures et performance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Domrémy**	sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
2009	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Place François Mitterand**		A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Quai Antoine Riboud**	entre le cours Charlemagne et le pont SNCF	
				Quai François Barthélémy Arles Dufour		
2010	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Guynemer**	sur 10 m au droit du n° 9	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
2011	Entreprise Md Debarras	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Auguste Comte**	sur 10 m au droit du n° 43	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
2012	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages dans le cadre de la mise en place d'un chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Professeur Morat**	de part et d'autre de l'emprise chantier, entre le n° 35 et le n° 41	Le mardi 9 mars 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 35 et le n° 41	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 35 et le n° 41	Le mardi 9 mars 2021
2013	Entreprise Montant Alice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Saint Gervais**	Côté impair, sur 20m au droit du n° 55 F	Le samedi 20 mars 2021, de 8h à 18h
2014	Ville de Lyon DGTB	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Griffon**	coté impair, sur 20m au droit du n° 11	A partir du jeudi 8 avril 2021 jusqu'au lundi 26 avril 2021, de 7h à 19h
2015	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	**Avenue de Champagne**	sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean Claude Bartet (un arrêté devra être demandé à la commune de Champagne pour le sens Est / Ouest)	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean Claude Bartet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2016	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Docteur Victor Despeignes**	côté impair, sur 15 m entre le n° 11 et le n° 13	Les mardi 16 mars 2021 et mercredi 17 mars 2021, de 7h à 17h
2017	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place André Latarget**	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	Le vendredi 19 mars 2021, de 8h à 14h
2018	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	**Rue Claude Veyron**	trottoir Nord, entre le n° 19 et la rue du Docteur Crestin	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 24/26 et la rue Docteur Crestin (le contresens 2 roues sera maintenu en permanence au droit de la fouille)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 24/26 et la rue Docteur Crestin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre les n° 24/26 et la rue Docteur Crestin	
				Rue Docteur Crestin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	
2019	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	**Boulevard Ambroise Paré**	sens Nord/Sud, entre le n° 102 et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mardi 23 mars 2021 jusqu'au vendredi 23 avril 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 100 et l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 100 et l'avenue Jean Mermoz	
2020	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue d'Alsace Lorraine**	sur 15 m au droit du n° 19	A partir du mardi 2 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2021	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages geotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Boulevard Marius Vivier Merle**	sur 50 m au Sud de l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Jean-Pierre Lévy**		
2022	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	**Boulevard Marius Vivier Merle**	trottoir Est, sur 100 m au Sud de l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2023	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Bonnel**	au droit de la rampe d'accès de la tour Part Dieu et de l'Auditorium	A partir du jeudi 1 avril 2021 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
2024	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	**Rue de l'Antiquaille**	sur 5 mètres linéaire, au droit du Théatre antique de Fourvière	A partir du jeudi 4 mars 2021 jusqu'au samedi 6 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2025	Ecole nationale supérieure de cinéma Cinéfabrique - Léo Cointre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court-métrage étudiant	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Victor Augagneur**	côté Est, sur 10 mètres au droit du n° 19	A partir du jeudi 11 mars 2021, 10h, jusqu'au lundi 15 mars 2021, 11h
					côté Est, sur 10 mètres au droit du n° 19 bis	Le lundi 15 mars 2021, de 6h à 11h
						Le jeudi 11 mars 2021, de 10h à 22h
2026	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	**Rue Tramassac**	pour accéder au n° 42	A partir du jeudi 4 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 19h
2027	Entreprise Prestig Immo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès à une zone de chantier	la circulation des véhicules de plus de 3T5 du demandeur sera autorisée	**Montée Saint Barthélémy**		A partir du jeudi 4 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 11 lors des phases ponctuellement de chargement et déchargement, sauf les dimanches	A partir du jeudi 4 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 4 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
2028	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	**Rue de l'Arbre Sec**	entre la rue du Garet et le quai Jean Moulin	Le vendredi 5 mars 2021, de 8h à 17h
			la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 36	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2029	Métropole de Lyon Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Rue Saint Pierre de Vaise**	entre le n° 19 et le n° 25	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 9h à 11h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 19 et le n° 25	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h à 11h
2030	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages de chaussée	la circulation des cycles sera interdite	**Pont Bonaparte**	sur la bande cyclable réservée, sens "Est-Ouest", lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 5 mars 2021, de 9h30 à 11h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens "Est-Ouest", la chaussée sera réduite à une voie, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
2031	Entreprise Travaux et technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Place de la Baleine**	au droit de la benne	Le vendredi 5 mars 2021, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
2032	Entreprise Inter Nett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux le nettoyage de vitrerie sur l'Hôtel des Postes	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Rue de la Charité**	au droit de l'Hôtel des Postes	Les mardi 16 mars 2021 et mercredi 17 mars 2021
				Place Antonin Poncet		
				Quai Docteur Gailleton		
				Rue de la Charité		
				Place Antonin Poncet		
				Quai Docteur Gailleton		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Antonin Poncet**		
				Quai Docteur Gailleton		
				Rue de la Charité		
2033	Entreprise Ferrando	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Imbert Colomès**	sur 10 mètres, au droit du n° 24	Le samedi 6 mars 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2034	Entreprise Somaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	**Rue de Thou**	sur 25 m, côté Ouest, au Sud de la place Croix-Paquet, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du dimanche 7 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m, côté Ouest, au Sud de la place Croix-Paquet	
2035	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Jean Cardona**	entre la rue Saint Isidore et la rue Bonnand	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2036	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Pierre Bonnaud**	sens Ouest/Est, entre le cours Eugénie et la place Charles Dufraine	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 18 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le cours Eugénie et la rue Constant	
					des deux côtés, entre la rue Albert de Musset et la rue Alfred de Vigny	
2037	Entreprise Zacharie Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Archers**	côté impair, sur 28 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au samedi 10 avril 2021
2038	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	**Rue des Quatre Chapeaux**	trottoir impair, sur 20 m en face du n° 10	Le mardi 16 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Tupin et la rue Ferrandière	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Tupin**	côté impair, sur 15 m entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue des 4 Chapeaux (aire de livraisons)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Quatre Chapeaux**	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	
2039	Entreprise Sols Confluence - Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Cours Charlemagne**	au droit de la Darse	A partir du jeudi 4 mars 2021 jusqu'au mardi 30 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2040	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Cardinal Gerlier**	des deux côtés de la chaussée, entre la montée de Loyasse et la montée du Télégraphe, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 5 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la montée de Loyasse et la montée du Télégraphe	
2041	Entreprise Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Lanterne**	sur 5 m au droit du n° 18	A partir du vendredi 5 mars 2021 jusqu'au dimanche 14 mars 2021
2042	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Charles Biennier**	sur 30 m, au droit de l'Hôtel des Impôts	A partir du vendredi 5 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
				Rue de la Charité	côté Est, sur 30 m au droit de l'Hôtel des Impôts	
2043	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un engin de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	**Rue Rhin et Danube**	trottoir Nord, entre la rue des Mariniers et la rue de Saint Cyr	Le vendredi 5 mars 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue de Saint Cyr et la rue des Mariniers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Saint Cyr et la rue des Mariniers	Le vendredi 5 mars 2021, de 7h à 16h30
2044	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Feuillat**	sur 10 m, au droit du n° 2 ter	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au samedi 3 avril 2021
2045	Entreprise Agilis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Cours Charlemagne**	entre le passage Panama et la rue Casimir Perrier	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
				Rue Paul Montrochet	entre la rue Smith et le cours Charlemagne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Cours Charlemagne**	entre le passage Panama et la rue Casimir Perrier	
				Rue Paul Montrochet	entre la rue Smith et le cours Charlemagne	
2046	Entreprise Lardy Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours Albert Thomas**	sur 10 m au droit du n° 75	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2047	Entreprises Spie Batignoles - Gathelet Galabertier - Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage	la circulation des véhicules sera interdite	**Tunnel Brotteaux Servient**		Le mardi 9 mars 2021, de 8h à 17h
2048	Ecole nationale supérieure de cinéma Cinéfabrique Léo Cointre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court-métrage étudiant	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Victor Augagneur**	côté Est, sur 20 mètres au droit de la partie comprise entre le n° 19 et le n° 19 bis	A partir du jeudi 11 mars 2021, 10h, jusqu'au lundi 15 mars 2021, 11h
2049	Préfecture du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de désamorçage d'une bombe, nécessitant un périmètre de sécurité	la circulation des piétons, des véhicules, des cycles et des équipements de déplacement personnels sera interdite à la diligence des services de Police	**Rue Masaryk**	entre le quai Jayr et la rue du 24 mars 1852	Le dimanche 7 mars 2021, de 7h30 à 13h
				Accès au parkings relais	P et R - P1 et P2	
				Site Propre Sytral	reliant la rue de Saint Cyr et le boulevard de Balmont (deux sens)	
				Quai Jayr	partie comprise entre le rond point des Monts d'Or et le quai de la Gare d'Eau	
				Pont Masaryk	depuis le quai Joseph Gillet	
				Rue de Saint Cyr	partie comprise entre le rond point des Monts d'Or et le quai de la Gare d'Eau	
				Rue Roger Salengro	partie comprise entre le rond point des Monts d'Or et la place de Paris	
				Rue Chinard	partie comprise entre la rue Masaryk et la rue de Bourgogne	
				Rue Laporte	partie comprise entre la place de Paris et la rue de Bourgogne	
				Rue de la Claire	partie comprise entre le quai de la Gare d'Eau et la rue de Bourgogne	
				Rue Transversale	partie comprise enre la rue Masaryk et la rue du 24 mars 1852	
				Rue du 24 Mars 1852	partie comprise entre la rue de Saint Cyr et la rue de Bourgogne	
2050	Métropole de Lyon Direction de la voirie - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des opérations d'entretien et de maintenance et un exercice de sécurité	la circulation des véhicules sera interdite	**Tunnel routier de la Croix Rousse**	tube mode doux et tube routier, dans les 2 sens de circulation	A partir du jeudi 11 mars 2021, 21h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 8 mars 2021, 21h, jusqu'au mardi 9 mars 2021, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mardi 9 mars 2021, 21h, jusqu'au mercredi 10 mars 2021, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mercredi 10 mars 2021, 21h, jusqu'au jeudi 11 mars 2021, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2051	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage et neutralisation de cuves de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Jean Macé**	contre allée Est, côté Est, sur 20 m entre le n° 5 et le n° 5 Bis	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021
2052	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Quai Jules Courmont**	dans les deux sens, entre le pont Wilson et le quai du Docteur Gailleton	A partir du mercredi 10 mars 2021, 20h30, jusqu'au jeudi 11 mars 2021, 6h
				Quai Docteur Gailleton	dans les deux sens, entre le quai Jules Courmont et la rue Franklin	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, voie d'accès au pont de la Guillotière	
			La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Quai Jules Courmont**	dans les deux sens, entre le pont Wilson et le quai du Docteur Gailleton	
				Quai Docteur Gailleton	dans les deux sens, entre le quai Jules Courmont et la rue Franklin	
2053	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par un balisage et du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	**Rue Joannes Carret**	trottoir Est, entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	Le mercredi 10 mars 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		sens Sud/Nord, entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	Le mercredi 10 mars 2021
2054	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur vanne d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Quai Maréchal Joffre**	sur 20 m au droit du n° 10/12	Le mercredi 10 mars 2021, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2055	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	**Rue Gabriel Sarrazin**	trottoir Nord, au droit du parking Léon Bérard	Le jeudi 11 mars 2021, de 9h30 à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Louis Cézard et la rue Nungesser et Coli	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Louis Cézard et la rue Nungesser et Coli	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Louis Cézard et la rue Nungesser et Coli	Le jeudi 11 mars 2021, de 7h30 à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Louis Cézard	Le jeudi 11 mars 2021, de 9h30 à 16h
2056	Entreprise Vita Curage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Cavenne**	côté impair, sur 10 m au droit du n° 35	Le jeudi 11 mars 2021, de 8h à 10h
2057	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la bande cyclable à contresens devra être dévoyée et conservée en permanence	**Rue Bonnand**	sur 30 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 7	
2058	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Casimir Périer**	sur 20 m, au droit du n° 15	Le jeudi 11 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Charlemagne et la rue Smith	Le jeudi 11 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 11 mars 2021
2059	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Garibaldi**	sur 30 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
				Rue Paul Bert	sur 30 m de part et d'autre de la rue Garibaldi	
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Garibaldi**	dans le couloir réservé aux autobus, chaussée Est, entre la rue Paul Bert et la rue du Pensionnat	
2060	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Louis Bouquet**	sens Nord/Sud, entre la rue de Saint Cyr et la rue Ernest Fabrègue	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2061	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Crepet**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le vendredi 12 mars 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2062	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Pierre Audry	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pierre Audry**	sur le parking situé derrière le n° 14 avenue Barthélémy	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
2063	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier en fonction des besoins du chantier	**Rue Louis Bouquet**	sur 25 m au droit du n° 14	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 14	
2064	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Chazay**	au droit des n° 16 et 18	A partir du samedi 6 mars 2021 jusqu'au samedi 3 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des propriétés situées aux n° 16 et 18	
2065	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Paul Bert**	sens Ouest/Est, entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	Le jeudi 11 mars 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
2066	Entreprise Publi Pose 26	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	**Boulevard Eugène Deruelle**	sur 20 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	Le jeudi 11 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	**Boulevard Marius Vivier Merle**	trottoir Est, au droit du carrefour avec le boulevard Eugène Deruelle	
2067	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Tête d'Or**	au carrefour avec la rue Bugeaud	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Bugeaud**	par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Massena et la rue Barrier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Massena et la rue Barrier	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
2068	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Chazière**	côté Ouest (Parc de la Cerisaie), entre les n° 25 et 32	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2069	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions (montage d'échafaudage)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Bellecour**	sur 15 m, au droit du n° 36	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h30
2070	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Saint Cyr**	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et le rond point des Monts d'Or	A partir du lundi 8 mars 2021, 7h, jusqu'au jeudi 11 mars 2021, 17h
2071	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue des Charmettes**	entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue de la Viabert**	entre la rue des Charmettes et le n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Charmettes**	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Viabert**	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Charmettes et le n° 33	
2072	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Rue Roger Salengro**	entre le n° 14 et le rond point des Monts d'Or	A partir du lundi 8 mars 2021, 7h, jusqu'au jeudi 11 mars 2021, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 14 et le rond point des Monts d'Or	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, hors mercredi 10/03/2021		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et le rond point des Monts d'Or	
2073	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Lalande**	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 21	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
2074	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Avenue Général Frère**	entre la rue Florent et la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès des riverains de l'avenue et l'impasse des Roses et l'impasse Claude Jourdan			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Florent et la rue Professeur Joseph Nicolas	
			le tourne à gauche sera interdit sauf accès riverains	**Rue Florent**	au débouché sur l'avenue Général Frère	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2075	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Garibaldi**	sur 20 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 73	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
2076	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Transversale**	entre la rue Masaryk et la rue de la Claire	A partir du mercredi 10 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Masaryk et la rue de la Claire	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché de la rue Masaryk	
2077	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Masaryk**	sur 25 m de part et d'autre de la rue Transversale	A partir du mercredi 10 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 17h
			la circulation sur la bande cyclable sera interrompue		bande cyclable sens Est/Ouest, sur 25 m de part et d'autre de la rue Transversale	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 25 m de part et d'autre de la rue Transversale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m de part et d'autre de la rue Transversale	
2078	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue de la Cité**	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 39	Les jeudi 11 mars 2021 et vendredi 12 mars 2021, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Ferrandière et la rue Sainte Anne de Baraban	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la place Ferrandière et le n° 34	Les jeudi 11 mars 2021 et vendredi 12 mars 2021
2079	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Chinard**	entre la rue Roger Salengro et la rue Masaryk	A partir du vendredi 12 mars 2021, 7h, jusqu'au mardi 16 mars 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, hors samedi 13/03/2021 et dimanche 14/03/2021		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Roger Salengro et la rue Masaryk	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché de la rue Roger Salengro	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2080	Entreprise Renov Concept Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pailleron**	sur 7 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au dimanche 21 mars 2021
2081	Entreprise Cege Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Imbert Colomès**	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du dimanche 7 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
2082	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue du Brigadier Voituret**	entre la rue Jaboulay et la rue Parmentier	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Parmentier	
2083	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de pose d'un chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Avenue du Vingt Cinquième Rts**	sens Est/Ouest, entre la rue Saint Simon et le face n° 71	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2084	Entreprise Reso Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue de Bonnel**	sur 25 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Sud, sur 25 m à l'Est de la rue Garibaldi	
2085	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue du Boeuf**	entre la place Neuve Saint-Jean et la rue Tramassac, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, le demandeur devra permettre l'accès des riverains	Le jeudi 4 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Neuve Saint-Jean et la rue Tramassac, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 22	
2086	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Quatre Chapeaux**	sur 10 m en face du n° 9	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au lundi 12 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2087	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Crepet**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 23	Le vendredi 12 mars 2021, de 8h à 17h
2088	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Diderot**	sur 10 m au droit du n° 9	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
2089	Entreprise Sobecca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	**Rue Docteur Edmond Locard**	entre la rue Sœur Janin et le n° 84, par tronçons successifs, lors des phases de terrassement et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Sœur Janin et le n° 84	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Soeur Janin**	entre la rue Docteur Edmond Locard et le n° 40, contre-allée comprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la rue Docteur Edmond Locard et le n° 40, contre-allée comprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Docteur Edmond Locard**	des deux côtés de la chaussée entre la rue Sœur Janin et le n° 84	
2090	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	**Rue Docteur Edmond Locard**	entre l'avenue du Point du Jour et le n° 43, par tronçons successifs, lors des phases de terrassement et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 16 avril 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue du Point du Jour et le n° 43	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue du Point du Jour et le n° 43	
2091	Ville de Lyon - Direction éclairage urbain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Sainte Hélène**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h30 à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2092	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'arrêt de bus	la circulation des véhicules et des cycles s'effectuera sur une chaussée réduite	**Avenue Rockefeller**	sur 45 m à l'Est de la place d'Arsonval	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 45 m à l'Est de la place d'Arsonval	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
2093	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue de la Cité**	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 39	Le jeudi 11 mars 2021, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Ferrandière et la rue Sainte Anne de Baraban	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la place Ferrandière et le n° 34	Le jeudi 11 mars 2021
2094	Monsieur Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Président Edouard Herriot**	côté pair, sur 4 m au droit du n° 84 (sur emplacement de desserte)	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021
2095	Métropole de Lyon - Direction développement social et médico-social	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pasteur**	côté Ouest, sur 15 mètres au droit du n° 94	Le lundi 15 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 29 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 22 mars 2021, de 9h à 16h
2096	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Gensoul**	sur 10 m au droit du n° 3	Le jeudi 11 mars 2021, de 8h à 17h
2097	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Delandine**	entre la rue Casimir Périer et le cours Suchet	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Casimir Périer et le cours Suchet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2098	Entreprise Dbs Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	**Rue des Archers**	trottoir impair, entre le n° 7 et la rue Gasparin	Le jeudi 11 mars 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite	**Rue Gasparin**	trottoir pair, sur 10 m au Nord de la rue des Archers	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au Nord de la rue des Archers	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	**Rue des Archers**	trottoir impair, entre le n° 7 et la rue Gasparin	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	**Rue Gasparin**	trottoir pair, sur 10 m au Nord de la rue des Archers	
			un cheminement piétons devra être maintenu et le flux piétons sera géré par du personnel au sol	**Rue des Archers**	trottoir impair, entre le n° 7 et la rue Gasparin	
			un cheminement piétons devra être maintenu et le flux piétons sera géré par du personnel au sol	**Rue Gasparin**	trottoir pair, sur 10 m au Nord de la rue des Archers	
2099	Métropole de Lyon Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Impasse Secret**	au droit et en face du n° 13, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 mètres, sur l'intégralité de la zone de retournement situé au droit et en face du n° 13	
2100	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	**Rue Françoise Giroud**	entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Joussot	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Joussot	
2101	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue d'Anvers**	côté impair, sur 15 m au droit du n° 101	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h à 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2102	Métropole de Lyon Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Commandant Charcot**	au droit des n° 86 et 88, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
			la circulation piétons s'effectuera sur un trottoir réduit		sur le trottoir situé au droit des n° 86 et 88, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le trottoir situé au droit des n° 86 et 88	
2103	Entreprise Slipb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Montée de l'Observance**	côté impair, sur 10 m au droit du n° 67	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mardi 8 juin 2021
2104	Entreprise Slipib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Victor Augagneur**	sur 10 m au droit du n° 15	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
2105	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par un balisage et du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	**Rue Joannès Carret**	trottoir Est, entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	Le jeudi 11 mars 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus		sens Sud/Nord, entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue Plasson et Chaize et la rue Henri Lafoy	Le jeudi 11 mars 2021
2106	Monsieur Jules Sicler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Perrod**	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021, de 7h à 19h
2107	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de chambre télécom pour le compte de Sipartech	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Domer**	sur 30 m entre le n° 53 et la rue de Tourville	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m entre le n° 53 et la rue de Tourville	
2108	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de chambre télécom pour le compte de Sipartech	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	**Place Raspail**	trottoir Ouest, sur 30 m entre le face n° 4 et le face n° 7	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, sur 30 m entre le face n° 4 et le face n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2109	Entreprise Mg Btp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Danton**	entre la rue du Pensionnat et la rue de l'Abondance	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mercredi 10 mars 2021, de 9h à 16h
				Rue de l'Abbé Boisard	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le cours Gambetta	
				Rue Mazenod	entre l'avenue Maréchal de Saxe et le cours de la Liberté	
				Rue Paul Bert	entre le cours Gambetta et la rue Bonnefoi	
			la circulation des véhicules sera interdite rue par rue à l'avancement du chantier	**Rue Mazenod**	entre l'avenue Maréchal de Saxe et le cours de la Liberté	
				Rue Danton	entre la rue du Pensionnat et la rue de l'Abondance	
				Rue Paul Bert	entre le cours Gambetta et la rue Bonnefoi	
				Rue de l' Abbé Boisard	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le cours Gambetta	
					entre le n° 113 et n° 119	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Danton**	sur 30 m au droit du n° 22	
				Rue Paul Bert	entre le n° 19 et le n° 25	
				Rue Mazenod	sur 30 m au droit du n° 31	
2110	Entreprise Travaux et technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Place de la Baleine**	au droit de la benne	Le mardi 9 mars 2021, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
2111	Entreprise Pothier élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Avenue Verguin**		A partir du vendredi 5 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	A partir du vendredi 5 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
2112	Entreprise Grandeur Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Rue Pizay**	sur l'emplacement résevé "Transports de fonds" situé au droit du n° 17, le demandeur a l'autorisation du pétitionnaire de l'emplacement réservé	Le mercredi 10 mars 2021, de 7h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2113	Entreprise Ddsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Cavenne**	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021
2114	Entreprise Mg Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	**Rue du Puisard**	trottoir Ouest, entre l'avenue Viviani et le n° 24	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Viviani et le n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'impasse Chanas	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Viviani et le n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Impasse Chanas**	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Est de la rue du Puisard	
			un itinéraire piétons/vélos sera maintenu en permanence au droit de la base vie d'un minimum de 1,40 mètres	**Rue du Puisard**	côté Est, entre l'avenue Viviani et le n° 24	
2115	Entreprise Maçonnerie du Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Pierre Scize**	sur 10 m au droit du n° 20	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021
2116	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Montée de la Grande Côte**	au droit du n° 65	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 65	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Tables Claudiennes**	sur 20 mètres en face du n° 25	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mercredi 24 mars 2021
2117	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons et des 2 roues sur la piste cyclable sera maintenue en permanence au droit de l'engin de levage	**Boulevard Chambaud La Bruyère**	trottoir Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, côté Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			le stationnement pour un véhicule de levage sera autorisé sur trottoir		trottoir Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2118	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Audibert et Lavirotte**	trottoir Sud, entre le n° 47 et le n° 55	A partir du mercredi 10 mars 2021, 7h30, jusqu'au mercredi 17 mars 2021, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre le n° 47 et le n° 55	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 47 et le n° 55	
2119	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	**Place François Bertras**	sur le trottoir situé au droit du n° 1/3 sous la nacelle élévatrice de personnes durant les opérations de levage	Le mercredi 10 mars 2021, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 1/3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place personnes à mobilité réduite située au droit du n° 1/3	
2120	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Gustave Nadaud**	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au dimanche 11 avril 2021
2121	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des feux tricolores	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	**Rue Saint Antoine**	côté impair, entre le n° 1 et la rue de la Villette	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au jeudi 18 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2124	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Jean Jaurès**	côté pair, sur 5 m au droit du n° 80	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au dimanche 4 avril 2021
2125	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Constantine**	sur 15 mètres au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mercredi 10 mars 2021, de 8h à 17h
2126	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	**Rue Paul Montrochet**	sur 15 m au droit de la rue Smith	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Smith**	des deux côtés, sur 15 m au droit de la rue Paul Montrochet	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Paul Montrochet**	des deux côtés, sur 30 m au droit de la rue Smith	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2127	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules motorisés sera interdite sauf riverains et services de sécurité	**Rue René Leynaud**	entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	Le mercredi 10 mars 2021, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules motorisés sera interdite sauf riverains et services de sécurité		entre la montée de la Grande Côte et le n° 25	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 25	
2128	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Clément Marot**	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 56 et le n° 68	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
2129	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Quai Raoul Carrié**	entre la rue Malibran et la rue Pont Cotton	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 13h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2130	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	**Avenue Barthélémy Buyer**	au droit du n° 34	Les lundi 15 mars 2021 et mardi 16 mars 2021, de 9h à 15h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2131	Entreprise Decapeco Pbi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Avenue Général Frère**	au droit du n° 209	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 209	
2132	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule technique immatriculé EK 867 CD seront autorisés	**Place Louis Pradel**	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du vendredi 19 mars 2021, 8h, jusqu'au mercredi 24 mars 2021, 19h
2133	Entreprise Suez Rv Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Gorge de Loup**	côté pair, sur 15 m au droit du n° 6	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2134	Entreprise Suez Rv Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Cottin**	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
2135	Entreprise Suez Rv Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Sergent Michel Berthet**	côté pair, sur 15 m au droit du n° 30 et sur 15 m au droit du n° 38	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
2136	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons et des 2 roues sur la piste cyclable sera maintenue en permanence au droit de l'engin de levage	**Boulevard Chambaud La Bruyère**	trottoir Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, côté Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
			le stationnement pour un véhicule de levage sera autorisé sur trottoir		trottoir Est, entre la rue Jean Grolier et la rue Jean Bernard	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 7h à 17h
2137	Entreprise Lorbac Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Louis Guerin**	côté Ouest, sur l'aire de livraison située au Sud de la rue Jean Novel	Le jeudi 25 mars 2021, de 10h à 18h
2138	Entreprise Demathieu Bard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de béton à l'aide d'un camion	la circulation sur la voie de bus sera interrompue	**Avenue Tony Garnier**	voie réservée bus sens Est/Ouest, sur 50 m au droit du n° 21	Le mardi 9 mars 2021, de 5h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement pour un véhicule poids lourds de l'entreprise sera autorisé			
2139	Entreprise Dft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Croix Barret**	côté pair, sur 20 m au droit du n° 90	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021
2140	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation pour le compte de l'association AGAPE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue Jean François Raclet**	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	Le vendredi 12 mars 2021, de 8h30 à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Gerland**	côté pair, sur 15 m au droit du n° 122	
2141	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Jacquard**	entre l'avenue Cabias et la rue Duviard	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Cabias et la rue Duviard	
2142	Entreprise Leuci Recyclages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Viabert**	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 16	Le lundi 8 mars 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2143	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Quai Perrache**	sur 20 m, au Nord de la rue Montrochet	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
2144	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assinissement	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Pierre Valdo**	dans les deux sens de circulation, entre la rue Simon Jallade et le n° 174	A partir du lundi 8 mars 2021, 8h30, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 176	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
2145	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de raccordement d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Villon**	sur 20 m de part et d'autre de la rue Jean Chevailer	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Jean Chevailer	
2146	Entreprise Valentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Berthe Morisot**	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Rosa Bonheur	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m à l'Est de la rue Rosa Bonheur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la rue Rosa Bonheur	
2147	Entreprise Signall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade de commerce à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	**Avenue Berthelot**	trottoir Sud, entre le n° 332 et n° 336	Les lundi 15 mars 2021 et mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m entre le n° 332 et n° 336	
2148	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	**Place Ollier**	trottoir Nord, entre le quai Claude Bernard et la rue Cavenne	Le lundi 15 mars 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le quai Claude Bernard et la rue Cavenne	
			la circulation sur la bande cyclable sera interdite		bande cyclable sens Est/Ouest, entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le quai Claude Bernard et la rue Cavenne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Claude Bernard et la rue Cavenne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2149	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Maisiat**	au droit du n° 1	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 1	
2150	Entreprise Sgc Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Bataille**	trottoir Sud, sur 80 m entre le n° 70 et le n° 72	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 80 m entre le n° 70 et le n° 72	
2151	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Louis Bouquet**	sens Sud/Nord, entre la rue Ernest Fabrègue et la rue de Saint Cyr	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m au Sud de la rue de Saint Cyr	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le tourne à droite sera interdit	**Rue Ernest Fabrègue**	au débouché sur la rue Louis Bouquet	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2152	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors des fermetures de la rue	**Rue Bourget**	entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	
2153	Entreprise de Jouffroy Niccolo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue des Chevaucheurs**	sur 10 mètres, au droit du n° 8	A partir du lundi 8 mars 2021, 7h, jusqu'au jeudi 18 mars 2021, 17h
2154	Entreprise Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Raymond**	trottoir impair sur 20 m au "Sud" du boulevard de la Croix-Rousse, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté pair sur 20 m au "Sud" du boulevard de la Croix-Rousse, lors des heures de présence des Forains du marché	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au "Sud" du boulevard de la Croix-Rousse	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2155	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Puits Gaillot**	sur la zone de desserte située au droit du n° 13	A partir du mardi 9 mars 2021, 7h, jusqu'au mercredi 10 mars 2021, 17h
2156	Entreprise Dft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Croix Barret**	côté pair, sur 20 m au droit du n° 90	Les lundi 8 mars 2021 et mardi 9 mars 2021, de 7h à 17h
2157	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue de Créqui**	sur 30 m au droit du n° 199	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mercredi 10 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2158	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Garibaldi**	côté impair, sur 10 m en face du n° 286	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2159	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Joliot Curie**	sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du dimanche 7 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19	
2160	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue du Lac**	entre la rue du Docteur Bouchut et le n° 20	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue du Docteur Bouchut et le n° 20	
2161	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le passage et la giration d'engin de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Germain David**	côté pair, entre le n° 30 et la rue Professeur Rochaix	Le mercredi 10 mars 2021, de 8h à 17h
2162	Métropole de Lyon Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Part Dieu**	sur 25 m au droit du n° 67	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au jeudi 18 mars 2021
				Rue Louise	côté Ouest, sur 15 m au Nord du n° 14	
					côté Ouest, sur 15 m au Sud du cours Docteur Long	
				Cours Docteur Long	des deux côtés, entre le n° 28 et le n° 31	
2163	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de la trémie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Quai Jayr**	dans les deux sens de circulation, sous la trémie	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation, sous la trémie	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2164	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la manœuvre de véhicules hors gabaris, afin d'accéder à un chantier pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Route de Vienne**	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m entre le n° 47 et le n° 51	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au lundi 15 novembre 2021, de 7h à 18h
2165	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	**Avenue Jean Jaurès**	trottoir Est, entre la rue Lortet et la rue Etienne Jayet	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable sur trottoir		trottoir Est, entre la rue Lortet et la rue Etienne Jayet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 131 et la rue Lortet	
2166	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Marie-Madeleine Fourcade**	sur la voie Nord au droit des immeubles entre la rue de Gerland et le n° 17	Le vendredi 12 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès véhicules de secours		sur la voie Nord au droit des immeubles entre la rue de Gerland et le n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Gerland**	côté pair, entre la rue Marie Madeleine Fourcade et la rue Pré Gaudry	
			le stationnement pour un engin de levage sera autorisé	**Rue Marie-Madeleine Fourcade**	sur la voie Nord au droit des immeubles entre la rue de Gerland et le n° 17	
2167	Entreprise Eiffage Energies télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Télécom Orange	la circulation des véhicules pourra être interrompue durant des périodes de courtes durées	**Rue Philippe Gonnard**	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 14	
2168	Monsieur Colliard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	**Montée des Epies**	sur 5 m sur le trottoir pair situé entre la montée des Epies et le n° 46	A partir du dimanche 7 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2169	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage sur chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Avenue Général Frère**	entre la rue Florent et la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès des riverains de l'avenue et l'impasse des Roses et l'impasse Claude Jourdan			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Florent et la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			le tourne à gauche sera interdit sauf accès riverains	**Rue Florent**	au débouché sur l'avenue Général Frère	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
2170	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	**Rue Pizay**	sur 5 m à "l'Ouest" des emplacements "Police" situés en face du n° 12	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
2171	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Ney**	trottoir impair Est, entre les n° 75 et 73	Le mercredi 10 mars 2021, de 8h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		des deux côtés de la chaussée, entre la place René Deroudille et la rue Bugeaud, de part et d'autre de l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la place René Deroudille et la rue Bugeaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la place René Deroudille et le n° 71	Le mercredi 10 mars 2021
			les véhicules auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché de la place René Deroudille	Le mercredi 10 mars 2021, de 8h30 à 18h
2172	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Cuire**	sur 10 m en face de l'immeuble situé au n° 10	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
2173	Entreprise Touteclat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Quai Pierre Scize**	au droit du n° 81, lors de la phase de présence de la benne du demandeur	Le mardi 9 mars 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 mètres linéaires, au droit du n° 81	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2174	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation à contre-sens de la circulation générale des véhicules du demandeur sera autorisée	**Rue d'Alsace Lorraine**	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	Les mercredi 10 mars 2021 et jeudi 11 mars 2021, de 8h45 à 15h
			la circulation des piétons sera interdite		sur trottoir situé au droit du n° 19, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	
			les véhicules circulant à contre-sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Eugénie Brazier	
2175	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Jules Valensaut**	trottoir Est, au droit du n° 43	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 43	
2176	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de réseau et régulation de trafic pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation sur la bande cyclable sera interrompue	**Route de Vienne**	bande cyclable sens Nord/Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 244	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 244	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 244	
2177	Monsieur Jean Faure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Germain**	sur 4 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mardi 23 mars 2021
2178	Ville de Lyon Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de terre végétale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Bellecombe**	côté pair (Ouest) sur 20 mètres, en face de l'immeuble situé au n° 67	Le mercredi 10 mars 2021, de 8h à 14h
2179	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Terme**	sur 10 mètres, au droit du n° 8	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au mardi 23 mars 2021
2180	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	**Rue de Créqui**	côté pair, sur 20 m au Nord de la rue Servient	Le mardi 16 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2181	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Rue des Docteurs Cordier**	entre la rue Albert Chalinel et la rue Hector Berlioz	A partir du mardi 16 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Chalinel et la rue Hector Berlioz	
2182	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Saint Georges**	sur 30 m de part et d'autre de la montée des Epies	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	**Montée des Epies**	pendant 24 h durant cette période, le demandeur devra informer les riverains 24 h avant la phase de fermeture de la rue à la circulation	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Saint Georges**	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la montée des Epies	
2183	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Grande rue de Saint Rambert**	entre la rue de Trêve et la rue des Docteurs Cordier	A partir du mardi 16 mars 2021, 7h, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Trêve et la rue Pierre Termier	
2184	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue du Bas de Loyasse**	entre la rue Pierre Audry et la montée de l'Observance	A partir du mercredi 17 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2185	Entreprise Essence Ciel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	**Rue Jaboulay**	trottoir Sud, au droit du n° 60	Le mercredi 17 mars 2021, de 6h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 60	
			la circulation sur la piste cyclable sera maintenue en permanence par un balisage sécurisé		piste cyclable sens Ouest/Est, au droit du n° 60	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 60	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 55 et la rue Renan	
2186	Mairie du 1er arrondissement de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation d'une bâche sur la façade de la mairie du 1er arrondissement de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	**Place Sathonay**	sur le trottoir situé au droit de la façade de la Mairie, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les lundi 8 mars 2021 et lundi 29 mars 2021, de 7h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade de la mairie située au n° 2	
2187	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai André Lassagne**	sur 15 m sur la zone de desserte située au droit du n° 15	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 juillet 2021
2188	Entreprise Novia Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Saint François d'Assise**	sur 10 m, au droit du n° 12	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
2189	Association Agir et donner sans limite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une distribution de produits alimentaires et d'hygiène à destination des étudiants	l'installation de tables sera autorisée sur le trottoir	**Place Jean Macé**	au droit du n° 16	Le dimanche 7 mars 2021, de 8h à 15h30
2190	Association La Croix Rouge Française	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opération de dépistage Covid19	l'installation de 2 barnums sera autorisée	**Place Général Leclerc**		Le dimanche 7 mars 2021, de 9h à 18h30
2191	Ecole nationale supérieure de cinéma Cinéfabrique Léo Cointre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un court-métrage étudiant	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Quai Victor Augagneur**	côté Ouest, sur 10 mètres en face du n°19	A partir du jeudi 11 mars 2021, 10h, jusqu'au lundi 15 mars 2021, 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Bugeaud**	sur un emplacement en épi situé en face du n°98	
2192	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Gerland**	côté pair, sur 15 m entre le n° 200 et le n° 204	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2193	Entreprise Pothier élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	**Avenue Joannès Masset**	trottoirs Est et Ouest, entre la rue Gorge de Loup et la rue Louis Loucheur	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Gorge de Loup et la rue Louis Loucheur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Gorge de Loup et la rue Louis Loucheur	
2194	Métropole de Lyon - Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation sur la bande cyclable sera interrompue	**Rue des Tuileries**	bande cyclable sens Est/Ouest, entre la place Dumas de Loire et la rue du Docteur Horand	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 13h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la place Dumas de Loire et la rue du Docteur Horand	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 20	
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre le n° 2 et le n° 4	
2195	Entreprise Jean Faure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Germain**	sur 4 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mardi 23 mars 2021
2196	Entreprise Publipose26	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	**Cours Vitton**	au droit de l'immeuble situé au n° 14-16	Le mercredi 10 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 20 mètres de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 14-16	
2197	Entreprise Ad Baraban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Cours d'Herbouville**	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 27bis	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2198	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de canalisation	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Boulevard Pinel**	sur 30 m, au droit du n° 30	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2199	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	**Place Bellecour**	sur 20 m au droit du n°21	Le vendredi 12 mars 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 12 mars 2021, de 7h à 16h30
2200	Entreprise Egeo Maintenance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Gasparin**	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 14	Le lundi 15 mars 2021, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée dans le couloir bus			
2201	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre d'un projet d'espace public	la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Marcel Mérieux**	sens Nord/Sud, entre l'avenue Debourg et la rue du Vercors	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 7 mai 2021
				Rue Challemel Lacour	au débouché sur la rue Marcel Mérieux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	**Rue Marcel Merieux**	entre l'avenue Debourg et la rue du Vercors	
				Rue Challemel Lacour	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Marcel Mérieux**	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et l'avenue Debourg	
				Rue Challemel Lacour	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Prosper Chappet et la rue Marcel Mérieux	
2202	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Duquesne**	sens Est/Ouest, entre le boulevard des Belges et la rue Garibaldi	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au samedi 20 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord) sur 30 m, entre la rue Paul Michel Perret et le n° 62	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au samedi 20 mars 2021
2203	Entreprise Mddd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de désamiantage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Ney**	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 49	Le vendredi 12 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2204	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	**Rue de l'Arbre Sec**	entre la rue du Garet et le quai Jean Moulin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du Garet et le quai Jean Moulin, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
2205	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Jarente**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	Les lundi 15 mars 2021 et mardi 16 mars 2021, de 8h à 17h
2206	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Lanterne**	sur 10 m, au droit du n° 8	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au lundi 12 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 8	
2207	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le déplacement provisoire d'une desserte hôtel dans le cadre des travaux de la place des Pavillons	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Vercors**	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			une desserte livraisons 24h/24h sera positionnée provisoirement			
2208	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue des Rancy**	entre les n° 13 et n° 19	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre les n° 13 et n° 19	
2209	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Lanterne**	sur 5 m, en face du n° 15	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021
2210	Entreprise Demathieu Bard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès carrossable à un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Guillaume Paradin**	côté pair, sur 15 m au droit du n° 24	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au lundi 10 mai 2021
2211	Entreprise Oliver Berthet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Balme**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 14 avril 2021
2212	Entreprise Tb Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Saint Maximin**	sur 5 m, au droit du n° 23	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2213	Monsieur Dumas Baptiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Burdeau**	sur 15 m, au droit du n° 41	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2214	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des piétons sera interdite	**Rue des Docteurs Cordier**	trottoir Nord, entre la rue Sylvain Simondan et la rue Claude Le Laboureur	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Sylvain Simondan et la rue Claude Le Laboureur	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h30 à 9h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"			A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sylvain Simondan et la rue Claude Le Laboureur	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
2215	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Mère Elisabeth Rivet**	sur le trottoir situé au droit du n° 15, un cheminement protégé des piétons et des cycles circulant à contresens sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au lundi 22 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2216	Entreprise Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Madeleine**	côté impair, sur 10 m au droit du n° 27	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021
2217	Entreprise Sogea Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	**Rue Germain David**	sur 20 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2218	Entreprise Alliance Ecoconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparations de façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	**Rue Challemel Lacour**	trottoir Sud, entre le n° 42 et le n° 44	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 42 et le n° 44	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2219	Entreprise Pb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	**Montée du Chemin Neuf**	sur 40 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021
2220	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite rue par rue à l'avancement du chantier	**Rue d'Enghien**	entre la rue Général Pleissier et la rue de Castries	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
				Rue de Condé	entre la rue Vaubecour et la place Carnot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue d'Enghien**	sur 15 m, de part et d'autre de la rue de Condé	
				Rue de Condé	sur 15 m, de part et d'autre de la rue d'Enghien	
2221	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Unibail Centre Commercial Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	**Tunnel Brotteaux Servient**		A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 20h30 à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Servient**	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	
2222	Entreprises Gantelet Galaberthier / Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	**Boulevard Marius Vivier Merle**	entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du mardi 16 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021, de 0h50 à 5h30
2223	Monsieur Leny Alain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	**Rue Monseigneur Lavarenne**	sur 6 m sur la zone de desserte située au droit du n°5	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
2224	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	**Avenue Tony Garnier**	trottoir Ouest, entre la rue Pierre Riboulet et la rue Professeur Hubert Curien	Les vendredi 12 mars 2021 et samedi 13 mars 2021
				Rue Professeur Hubert Curien	trottoir Nord	
				Rue Jonas Salk	trottoir Est, entre la rue Pierre Riboulet et la rue Professeur Hubert Curien	
			le stationnement d'une nacelle sera autorisé sur le trottoir	**Avenue Tony Garnier**	trottoir Ouest, entre la rue Pierre Riboulet et la rue Professeur Hubert Curien	
				Rue Professeur Hubert Curien	trottoir Nord	
				Rue Jonas Salk	trottoir Est, entre la rue Pierre Riboulet et la rue Professeur Curien	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est, entre la rue Pierre Riboulet et la rue Professeur Curien	
				Rue Professeur Hubert Curien	côté Nord	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2225	Entreprise 2 E Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Brest**	sur 15 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2226	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	**Montée du Chemin Neuf**	sur 10 m sur la bande cyclable située en face du n°35 bis	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
2227	Entreprise Eiffage énergie télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue Pierre Audry**	sur 15 m entre le n° 78 et le n° 80	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m entre le n° 78 et le n° 80	
2228	Entreprise Bertrand Duron constructeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pierre Valdo**	sur 15 m au droit du n°94	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
2229	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis dans le cadre d'une station Izivia	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	**Rue Marietton**	sur 30 m de part et d'autre du n° 75	Les lundi 22 mars 2021 et jeudi 25 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m de part et d'autre du n° 75	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le carrefour suivant sera mis au clignotant par les services de la Métropole de Lyon		sur le carrefour avec la rue du 24 mars 1852	Les lundi 22 mars 2021 et jeudi 25 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 75	A partir du lundi 22 mars 2021 jusqu'au jeudi 25 mars 2021
2230	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	**Centre d'échange Perrache**	Trémie n° 7	Le lundi 15 mars 2021, de 20h30 à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2231	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	**Quai Fulchiron**	sur le trottoir situé entre les n° 34 et 36, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée au droit de l'emprise	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 34 et 36	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		entre les n° 34 et 36, trottoir compris	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m au droit du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 34 et 36	
2232	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	**Rue de la Quarantaine**	sur le trottoir impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		côté impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, trottoir compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 11et l'accès au n° 26, trottoir compris côté impair	
2233	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de manutentions à l'aide d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	**Rue Garibaldi**	trottoir Est, au droit du n° 303	Le mardi 23 mars 2021, de 9h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		contre allée Est, entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisard	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Est, entre le face n° 289 et le cours Gambetta	Le mardi 23 mars 2021
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"obligatoire et seront gérés par du personnel de l'entreprise		au débouché du cours Gambetta	Le mardi 23 mars 2021, de 9h à 16h30
2234	Entreprise Abc Rénov+	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Maryse Bastié**	côté impair, sur 10 m au droit du n° 77 bis	A partir du mercredi 24 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2235	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de l'Université**	côté impair, entre le n° 45 et la rue Saint Jérôme	A partir du mercredi 24 mars 2021 jusqu'au samedi 3 avril 2021, de 7h à 17h
2236	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	**Rue Saint Michel**	trottoir Nord, sur 15 m entre le n° 53 et le n° 55	Le mercredi 24 mars 2021, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m entre le n° 53 et le n° 55	
2237	Entreprise Pol'En	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	**Rue Delandine**	entre le cours Suchet et la rue Casimir Périer	A partir du mardi 9 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Marc Antoine Petit	
					des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ravat	
					des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre du cours Bayard	
2238	Entreprise Pol'En	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Marc Antoine Petit**	entre la rue Delandine et la rue Quivogne	Le mardi 9 mars 2021, de 9h à 16h
				Rue Ravat	entre la rue Delandine et le quai Perrache	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	**Cours Bayard**	sur 10 m, au droit de la rue Delandine	
			la circulation des véhicules sera interdite pour une durée n'exédant pas 2h.	**Rue Marc Antoine Petit**	entre la rue Delandine et la rue Quivogne	
				Rue Ravat	entre la rue Delandine et le quai Perrache	
2239	Entreprise Pol'En	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	**Rue Marc Antoine Petit**	entre la rue Delandine et la rue Quivogne	Le mercredi 10 mars 2021, de 9h à 16h
				Rue Ravat	entre la rue Delandine et le quai Perrache	Les jeudi 11 mars 2021 et vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	**Rue Marc Antoine Petit**	entre la rue Delandine et la rue Quivogne	Le mercredi 10 mars 2021, de 9h à 16h
				Rue Ravat	entre la rue Delandine et le quai Perrache	Les jeudi 11 mars 2021 et vendredi 12 mars 2021, de 9h à 16h
2240	Entreprise Petite Foncière Gabriel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Pierre Corneille**	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 59	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2241	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	**Rue Casimir Périer**	entre le quai Perrache et la rue Delandine	Le mardi 16 mars 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le quai Perrache et la rue Quivogne	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Perrache et la rue Delandine	Le lundi 15 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
2242	Entreprise Dem Ailloj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Denfert Rochereau**	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le vendredi 12 mars 2021, de 10h à 18h
2243	Entreprise Dem Ailloj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de Cuire**	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 77bis	Le vendredi 12 mars 2021, de 8h à 14h
2244	Entreprise Active Rénov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Jacques Louis Henon**	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du vendredi 12 mars 2021 jusqu'au lundi 12 avril 2021
2245	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un tampon d'assainissement sur chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	**Boulevard des Etats Unis**	chaussée Ouest, sens Nord/sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue Théodore Levigné	A partir du mercredi 10 mars 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021, de 9h à 16h30
			la circulation générale s'effectuera sur le site propre bus au droit de l'emprise du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, sens Nord/sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue Théodore Levigné	
2246	Entreprise Perez Guillaume	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Thibaudière**	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le jeudi 11 mars 2021
2247	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de gainage d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	**Rue Saint Pierre de Vaise**	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue du Chapeau Rouge	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m à l'Est de la rue du Chapeau Rouge	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2248	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Avenue des Frères Lumière**	côté pair, sur 20 m au droit du n° 122	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
2249	Entreprise Jn2a	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Crepet**	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	Le mercredi 24 mars 2021
2250	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre de l'opération du PUP Patay	la circulation des piétons sera interdite	**Rue Audibert et Lavirotte**	trottoir Sud, entre l'impasse Patay et le n° 99	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 40 et le n° 99	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 40 et le n° 99	
2251	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre de l'opération du PUP Patay	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	**Rue de Montagny**	sur 50 m en fond d'impasse, sur la voie dénommée Miriam Makeba donnant accès au stade	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m en fond d'impasse, sur la voie dénommée Miriam Makeba donnant accès au stade	
2252	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Père Chevrier**	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sébastien Gryphe et l'avenue Jean Jaurès	A partir du jeudi 25 mars 2021 jusqu'au vendredi 2 avril 2021, de 7h à 17h
				Rue Saint Jérôme	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Salomon Reinach et la rue de l'Université	
2253	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'un arbre pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue du Premier Film**	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 3	Les mardi 16 mars 2021 et mercredi 17 mars 2021, de 7h30 à 16h30
2254	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Elie Rochette**	côté pair, entre le n° 36 et la rue Marc Bloch	Les jeudi 18 mars 2021 et vendredi 19 mars 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	**Adresse**	Adresse complémentaire	Date d'effet
2255	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	**Rue de la Charité**	trottoir pair, entre la rue Saint Hélène et la rue Laurencin	Les jeudi 11 mars 2021 et mardi 16 mars 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Saint Hélène et la rue Laurencin	
			la circulation des véhicules sera interdite			Le jeudi 11 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les jeudi 11 mars 2021 et mardi 16 mars 2021
2256	Entreprise Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-Systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue de la Brèche**	10 mètres sur l'aire de livraison située en face du n°45	Le samedi 13 mars 2021, de 8h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Claude Boyer**	côté Ouest, sur 10 mètres en face du n°45	
			l'installation d'un barnum 3X3 sera autorisée	**Place Saint Jean**	côté Ouest sur le trottoir	Le samedi 13 mars 2021, de 8h30 à 14h
				Place Saint Louis		
2257	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et création d'une piste cyclable à double sens	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de chantier	**Rue Antonin Laborde**	trottoir Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Joannès Carret	A partir du jeudi 11 mars 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 7h30 à 16h30
2258	Entreprise Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire Eco-Systémes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Rue Sergent Michel Berthet**	côté Est, sur 10 mètres en face du n°8	Le samedi 27 mars 2021, de 8h30 à 14h
			l'installation d'un barnum 3X3 sera autorisée	**Rue des Tanneurs**	sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet	
2259	Entreprise Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-Systèmes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	**Place Commandant Arnaud**	contre-allée Nord, côté Sud, sur 2 emplacements en épi situés en face du n°3	Le samedi 20 mars 2021, de 8h à 14h
				Rue Juliette Récamier	sur l'aire de livraison située au droit du n°46	
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	**Place Commandant Arnaud**		
				Place Général Brosset		

Registre de l'année 2021

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Zaim	Salim	Adjoint technique	Stagiaire	20/3/2020	Sports	arrêté rectificatif
Chiagano	Jennifer	Adjoint technique	Stagiaire	25/06/2020	Direction gestion technique des bâtiments	arrêté rectificatif
Merenda	Marco	Danseur soliste 2ème catégorie	Contractuel	26/08/2020	Opéra de Lyon	avenant au contrat à durée déterminée
Ramos Hechavarria	Roylan	Danseur soliste 2ème catégorie	Contractuel	11/08/2020	Opéra de Lyon	avenant au contrat à durée déterminée
Duflos	Isabelle	Attaché	Contractuel	21/9/2020	Musée des beaux arts	avenant au contrat à durée indéterminée
Fanjat	Marie-Pierre	Artiste du chœur de l'Opéra	Contractuel	1/10/2020	Opéra de Lyon	avenant au contrat à durée indéterminée
Mercier	Sylvestre	Adjoint au directeur technique	Contractuel	1/12/2020	Théâtre des Celestins	avenant au contrat à durée indéterminée
Patissier	Laurent	Contractuel catégorie A	Contractuel	1/12/2020	Théâtre des Celestins	avenant au contrat à durée indéterminée
Thiebaut	Véronique	Artiste du chœur de l'Opéra	Contractuel	1/10/2020	Opéra de Lyon	avenant au contrat à durée indéterminée
Lachaud	Manon	Technicien	Contractuel	1/1/2021	Direction des espaces verts	avenant au contrat à durée déterminée
Hoareau	Marie -Christine	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	1/2/2021	Enfance	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Wetzel	Stéphanie	Attaché	Contractuel	1/3/2021	Affaires juridiques	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
Merenda	Marco	Danseur soliste 2ème catégorie	Contractuel	1/10/2020	Opéra de Lyon	contrat à durée indéterminée après 6 ans CCD 3-3-1/3-3-2
Wiart	Sung Sook	Adjoint administratif principal - 2ème classe	Titulaire	1/06/2020	Emploi et compétences	intégration après détachement
Belz Papetti	Carla	Animateur	Stagiaire	1/1/2021	Education	nomination stagiaire
Blondet	Sabrina	Educateur des activités physiques et sportives	Stagiaire	15/2/2021	Sports	nomination stagiaire
Moulin	Justine	Educateur des activités physiques et sportives	Stagiaire	15/2/2021	Sports	nomination stagiaire
Balit	Samira	Adjoint technique	Stagiaire	1/1/2021	Education	nomination stagiaire
Deme	Khady	Adjoint technique	Stagiaire	1/3/2021	Enfance	nomination stagiaire
Moreau	Olivier	Adjoint technique	Stagiaire	1/1/2021	Education	nomination stagiaire
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	26/10/2020	Sports	recrutement remplaçant
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	3/9/2020	Sports	recrutement remplaçant
Ribeiro Santos Das Neves	Junior	Adjoint technique	Contractuel	1/11/2020	Sports	recrutement remplaçant
Gallais	Brigitte	Adjoint administratif	Titulaire	1/3/2021	Ressources humaines	réintégration suite à détachement
Amichi	Majdi	Adjoint technique	Contractuel	15/2/2021	Sports	remplacement
Belkadi	Saber	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Sports	remplacement
Bentahar	Ahmed	Adjoint technique	Contractuel	30/1/2021	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	1/12/2020	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	16/11/2020	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	12/12/2020	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	11/1/2021	Sports	remplacement
Bros	Gérald	Adjoint technique	Contractuel	20/1/2021	Sports	remplacement
Danquigny	Sasha	Adjoint technique	Contractuel	16/1/2021	Musée des beaux arts	remplacement
Drault	Maelys	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2021	Sports	remplacement
Fernandez Vicente	Irina	Adjoint administratif	Contractuel	1/2/2021	Mairie du 1er arrondissement	remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Flores	Simon	Adjoint du patrimoine	Contractuel	1/2/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Forest	Flavie	Adjoint administratif	Contractuel	11/1/2021	Sports	remplacement
Garnier	Martial	Adjoint technique	Contractuel	11/10/2020	Sports	remplacement
Garnier	Martial	Adjoint technique	Contractuel	1/12/2020	Sports	remplacement
Garnier	Martial	Adjoint technique	Contractuel	06/1/2021	Sports	remplacement
Garnier	Martial	Adjoint technique	Contractuel	20/1/2021	Sports	remplacement
Gibert	Jhorna Coline	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2021	Mairie du 3e arrondissement	remplacement
Kebaili	Djanouida	Adjoint technique	Contractuel	06/1/2021	Sports	remplacement
Kechiouche	Lilas	Adjoint technique	Contractuel	1/2/2021	Enfance	remplacement
Le Mauff	Hélène	Animateur numérique	Contractuel	14/1/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	1/2/2021	Sports	remplacement
Miotke	Sandrine	Assistant de conservation	Contractuel	12/2/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Ribeiro Santos Das Neves	Junior	Adjoint technique	Contractuel	1/2/2021	Sports	remplacement
Ribeiro Santos Das Neves	Junior	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Sports	remplacement
Sannier	Alexandra	Adjoint technique	Contractuel	2/2/2021	Sports	remplacement
Thyssen	Laetitia	Rédacteur	Contractuel	1/2/2021	Musées histoire de Lyon	remplacement
Timoner	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Sports	remplacement
Timoner	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	19/1/2021	Sports	remplacement
Vossius	Eric	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Sports	remplacement
Mege	Pierre-Alexandre	Attaché	Contractuel	22/2/2021	Direction affaires culturelles	remplacement
Bousquet	Marc	Adjoint administratif	Contractuel	1/2/2021	Mairie du 4e arrondissement	remplacement
Maunoury	Tom	Adjoint du patrimoine	Contractuel	25/1/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Riva	Charlotte	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	Contractuel	1/2/2021	Education	remplacement
Tissier	Edith	Assistant de conservation	Contractuel	04/2/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Arnoux	Aurélie	Assistant socio-éducatif	Contractuel	1/04/2020	Education	remplacement
Caraes	Louis	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	22/2/2021	DGUIT	remplacement
Cécilia	Sandra	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	1/2/2021	Enfance	remplacement
Cupani	Alicia	Rédacteur	Contractuel	1/3/2021	Musée des beaux arts	remplacement
Delporte	Nicolas	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	16/3/2021	Espaces verts	remplacement
Devaux	Julie	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	Contractuel	22/2/2021	Education	remplacement
Ducoeur	Quentin	Rédacteur	Contractuel	1/3/2021	Direction générale des services	remplacement
Eyadi Moussinga	Sophie	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	25/1/2021	Enfance	remplacement
Guillaume	Agnes	Rédacteur	Contractuel	22/2/2021	DGUIT	remplacement
Langohrig	France	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	1/2/2021	Enfance	remplacement
Lekhsime	Salma	Adjoint technique principal de 2ème classe	Contractuel	1/2/2021	Enfance	remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Leveque	Renaud	Rédacteur	Contractuel	1/3/2021	Mairie du 5e	remplacement
N Diyae	Khoumba	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	1/2/2021	Enfance	remplacement
Pompigne	Nausicaa	Attaché	Contractuel	22/3/2021	Secrétariat général	remplacement
Reverdiau	Pascal	Ingénieur	Contractuel	1/3/2021	Construction	remplacement
Verchere	Thomas	Rédacteur	Contractuel	15/2/2021	DGUIT	remplacement
Miotke	Sandrine	Assistant de conservation	Contractuel	12/2/2021	Bibliothèque municipale	remplacement
Varenne	Sandrine	Attaché de conservation du patrimoine	Contractuel	25/2/2021	Musée des beaux arts	remplacement
Wadoux Girard	Mathieu	Adjoint du patrimoine	Contractuel	15/2/2021	Bibliothèque municipale	remplacement

Tableau d'avancement (Délégation générale aux ressources humaines – Direction de l'administration des personnels – Service carrières)

Agents de maîtrise :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade d'agent de maîtrise, les agents dont les noms suivent :

Au titre de l'examen professionnel :

Bernasconi Gilles, Besset Didier, Bonnet Frédéric, Bundino Jean-Philippe, Doublier Julien, Dumontier David, Fito Dominique, Gomes Nelson, Gonzales Clément, Houimel Sami, Marchado Jean-Pierre, Mathieu Nicolas, Orard Christophe, Plot Pascale, Vachaud Gilles.

Au titre de l'ancienneté :

Alamercery Stéphane, Barbary Alexandra, Benguesmia Halaoi, Berthet Patrick, Bierce Nadine, Bouchelit Hamza, Bouhassoune Fatima, Corbignot Evelyne, Dalery Janick, Danet Frédéric, Donche Frédéric, Fatnassi Mehdi, Gauthier Florian, Guerouache Nadia, Hallaf Nasser, Kebbab Akim, Lamouroux Philippe, Lanzetti Marc, Legrand Jean-Michel, Metral Mathieu, Miraillet Jean-Luc Mornieux Yannick, Pinot Bertrand, Rostaing Jacques, Roudillon Franck, Saris-Vignes Romain, Spery Valérie, Teriitetoofa Léopoldine, Teyeb Ridha, Viallon Marc.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées pendant la période du 22 février 2021 au 26 février 2021

DP 069 387 21 00379 déposée le 22 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 58 rue Pré-Gaudry Lyon 7ème - Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Monsieur Morel Quentin 58 rue Pré-Gaudry 69007 Lyon

DP 069 387 21 00380 déposée le 22 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue Etienne Rognon Lyon 7ème - Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : Monsieur MIZERO Alphonse 49 rue de Sèze 69006 Lyon

DP 069 383 21 00381 déposée le 22 février 2021 - Projet : Abattage et plantation d'un arbre (micocoulier) - Terrain : 132 Avenue Lacassagne Lyon 3ème - Superficie du terrain : 795 m² - Demandeur : Regie Mouton 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon- Mandataire : Monsieur Descoqs Guillaume

DP 069 387 21 00382 déposée le 22 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 94 rue d'Anvers Lyon 7ème - Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire Et Cuire- Mandataire : Monsieur Archeny Guillaume

DP 069 388 21 00383 déposée le 22 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 118 Avenue des Frères Lumières Lyon 8ème - Superficie du terrain : 285 m² - Demandeur : Entreprise Saunier 13 rue Dugas Montbel 69002 Lyon- Mandataire : Monsieur Crottet-Falcot Remy

DP 069 383 21 00384 déposée le 22 février 2021 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 5 Avenue Esquirol Lyon 3ème - Superficie du terrain : 8545 m² - Demandeur : Hospices Civils De Lyon 3 Quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02- Mandataire : Monsieur Le Moign Raymond

DP 069 385 21 00385 déposée le 22 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 69 rue Saint-Georges Lyon 5ème - Superficie du terrain : 101 m² - Demandeur : Madame Ordrenneau Violaine 69 rue Saint-Georges 69005 Lyon

DP 069 388 21 00386 déposée le 22 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 Place Ambroise Courtois Lyon 8ème - Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Monsieur Poncet Christian 2 Place Ambroise Courtois 69008 Lyon

DP 069 381 21 00387 déposée le 22 février 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 11 rue de la Poudrière Lyon 1er - Superficie du terrain : 690 m² - Demandeur : Monsieur Prud'hon Dominique 11 rue de la Poudrière 69001 Lyon

DP 069 382 21 00388 déposée le 22 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 53 rue Delandine Lyon 2ème - Superficie du terrain : 1251 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire Et Cuire- Mandataire : Monsieur Berne Eliott

DP 069 387 21 00389 déposée le 22 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 Place Raspail Lyon 7ème - Superficie du terrain : 366 m² - Demandeur : Monsieur Sauvageot Thomas 4 Place Raspail 69007 Lyon

DP 069 382 21 00390 déposée le 22 février 2021 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 23 Place Carnot Lyon 2ème - Superficie du terrain : 3817 m² - Demandeur : SCI 23 Place Carnot 10 Place des Archives 69002 Lyon- Mandataire : Monsieur De Tarle Regis

DP 069 382 21 00391 déposée le 22 février 2021 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 10 Place des Archives Lyon 2ème - Superficie du terrain : 9944 m² - Demandeur : Sci Bellisa 10 Place des Archives 69002 Lyon- Mandataire : Monsieur De Tarle Régis

DP 069 383 21 00392 déposée le 22 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème - Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S 574 Chemin de Wette Fays 69300 Caluire-Et-Cuire- Mandataire : Monsieur Fassolette Laurent

DP 069 382 21 00393 déposée le 22 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 58 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème - Superficie du terrain : 158 m² - Demandeur : Regie Carron 9 rue Grenette 69289 Lyon Cedex 02- Mandataire : Madame Carron Cécile

DP 069 383 21 00394 déposée le 22 février 2021 - Projet : Modification de toiture- Surface créée : 38 m² - Terrain : 155 Avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème - Superficie du terrain : 432 m² - Demandeur : Monsieur Miglianico Nicolas 155 Avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

DP 069 386 21 00395 déposée le 22 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 107 rue Bossuet Lyon 6ème - Superficie du terrain : 217 m² - Demandeur : Regie Janin Et Cie 49 Boulevard des Brotteaux 69006 Lyon- Mandataire : Monsieur Emery Guillaume

DP 069 382 21 00396 déposée le 22 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue de la Charité Lyon 2ème - Superficie du terrain : 296 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S 574 Chemin de Wette Fays 69300 Caluire-Et-Cuire- Mandataire : Monsieur Fassolette Laurent

DP 069 385 21 00397 déposée le 23 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 Avenue du Doyenne Lyon 5ème - Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Venissieux- Mandataire : Madame Lallee Ophélie

DP 069 383 21 00398 déposée le 23 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 Route de Genas Lyon 3ème - Superficie du terrain : 1958 m² - Demandeur : Monsieur RUSHFORTH Anthony Robert 34 Route de Genas 69003 Lyon

DP 069 382 21 00399 déposée le 23 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue de la Barre Lyon 2ème - Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : Bnp Paribas 93 rue Marceau 93100 Montreuil- Mandataire : Monsieur Bialek Peter

DP 069 389 21 00400 déposée le 23 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 47 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème - Superficie du terrain : 298 m² - Demandeur : Madame Leverger Nathalie 47 Grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon

DP 069 383 21 00401 déposée le 23 février 2021 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 157 Cours du Docteur Long Lyon 3ème - Superficie du terrain : 520 m² - Demandeur : ARES 2266 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux-La-Pape- Mandataire : Madame Dalmasso Irène

DP 069 383 21 00402 déposée le 23 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 280 Cours Lafayette Lyon 3ème - Superficie du terrain : 207 m² - Demandeur : La Toiture Rhodanienne 6 rue Jean Chabry 69200 Venissieux- Mandataire : Monsieur D'export Aurélien

DP 069 383 21 00403 déposée le 23 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 rue Dunoir

Le Carré Vendôme Lyon 3ème - Superficie du terrain : 1740 m² - Demandeur : La Toiture Rhodanienne 6 rue Jean Chabry 69200 Venissieux- Mandataire : Monsieur D'export Aurélien

DP 069 381 21 00404 déposée le 23 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 Quai de la Pêcherie Lyon 1er - Superficie du terrain : 648 m² - Demandeur : La Toiture Rhodanienne 6 rue Jean Chabry 69200 Venissieux- Mandataire : Monsieur D'export Aurélien

DP 069 386 21 00405 déposée le 23 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 rue des Brotteaux Lyon 6ème - Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : La Toiture Rhodanienne 6 rue Jean Chabry 69200 Venissieux- Mandataire : Monsieur D'export Aurélien

DP 069 387 21 00406 déposée le 23 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 67 B rue de Marseille Lyon 7ème - Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : Deble Sarl 67 b rue de Marseille 69007 Lyon- Mandataire : Madame Hou Lina

DP 069 386 21 00407 déposée le 23 février 2021 - Projet : Modification de toiture- Surface créée : 82 m² - Terrain : 34 cours Vitton Lyon 6ème - Superficie du terrain : 484 m² - Demandeur : Sci Beranger 2 15 Avenue Béranger 69130 Ecully- Mandataire : Monsieur Baudin Guillaume

DP 069 381 21 00408 déposée le 23 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 Place d'Albon Lyon 1er - Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : Restaurant Giuseppe 3 Place d'Albon 69001 Lyon- Mandataire : Monsieur Massey Olivier

DP 069 385 21 00409 déposée le 24 février 2021 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 3 quai Fulchiron 69005 Lyon 5ème - Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon- Mandataire : Madame Aucourt Elodie

DP 069 389 21 00410 déposée le 24 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 et 2 Place du Marché Lyon 9ème - Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Boulangerie Naan Sarl Celep 83 Avenue Granclément 69120 Vaulx-En-Velin- Mandataire : Monsieur Celep Fevzi Denis

DP 069 384 21 00411 déposée le 24 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 95 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème - Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : Pompes Funebres Andrea - L'autre Rive 95 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon- Mandataire : Madame Lardy Brigitte

DP 069 383 21 00412 déposée le 24 février 2021 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 230 rue de Créqui Lyon 3ème - Superficie du terrain : 787 m² - Demandeur : Eaje Oursons Et Compagnie 230 rue de Créqui 69003 Lyon- Mandataire : Madame Toutant Maryse

DP 069 383 21 00413 déposée le 24 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 74 Cours de la Liberté Lyon 3ème - Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : Monsieur Dupin Gregory 74 Cours de la Liberté 69003 Lyon

DP 069 384 21 00414 déposée le 24 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 38 Cours d'Herbouville Lyon 4ème - Superficie du terrain : 474 m² - Demandeur : Herbouville Valorisation 13 rue Bugeaud 69006 Lyon- Mandataire : Madame Bidois Rosa

DP 069 386 21 00415 déposée le 24 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 60 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème - Superficie du terrain : 365 m² - Demandeur : Edd Et Culture 11 rue Le Royer 69003 Lyon- Mandataire : Monsieur Viola Joseph

DP 069 385 21 00416 déposée le 24 février 2021 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 2 - 16 rue Sœur Janin Lyon 5ème - Superficie du terrain : 618 m² - Demandeur : Association Clos Du Bois Fleuri 14 rue Sœur Janin 69005 Lyon- Mandataire : Madame Brue Marie-Françoise

DP 069 387 21 00417 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 126 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème - Superficie du terrain : 230 m² - Demandeur : Akapico 126 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon- Mandataire : Monsieur Le Bezvoet Corentin

DP 069 386 21 00418

déposée le 25 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 88 cours Vitton Lyon 6ème - Superficie du terrain : 201 m² - Demandeur : La Finition Du Batiment 10 chemin de Saint-Gobain 69190 Saint Fons- Mandataire : Monsieur Guvercin Mustafa

DP 069 381 21 00419 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 rue du Bât d'argent Lyon 1er - Superficie du terrain : 373 m² - Demandeur : Societe Maillet 29 rue Saint-Jean de Dieu 69007 Lyon- Mandataire : Monsieur Dijol Olivier

DP 069 384 21 00420 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2-4 passage Richan Lyon 4ème - Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : Societe Maillet 29 rue Saint-Jean de Dieu 69007 Lyon- Mandataire : Monsieur Dijol Olivier

DP 069 383 21 00421 déposée le 25 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 96 rue Trarieux Lyon 3ème - Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Facadequat 14 rue Antoine de Saint-Exupéry 69960 Corbas- Mandataire : Monsieur Centore Antony

DP 069 386 21 00422 déposée le 25 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : rue Béranger Lyon 6ème - Superficie du terrain : 24989 m² - Demandeur : Sncf Reseau 116 cours Lafayette 69003 Lyon- Mandataire : Monsieur Lebrat Jean-Christophe

DP 069 389 21 00423 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 impasse de la Mouchonne Lyon 9ème - Superficie du terrain : 993 m² - Demandeur : Monsieur Raudrant Arthur 2 impasse de la Mouchonne 69009 Lyon

DP 069 381 21 00424 déposée le 25 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 39 quai Saint-Vincent Lyon 1er - Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : sci opus trente neuf 8 rue de la Vieille 69001 Lyon- Mandataire : Madame Haller Chantal

DP 069 382 21 00425 déposée le 25 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 quai Tilsitt Lyon 2ème - Superficie du terrain : 740 m² - Demandeur : Monsieur Peillon Gilles 38 rue du Molard – Saint-Jean 01100 Oyonnax

DP 069 383 21 00426 déposée le 25 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 bis rue Camille Lyon 3ème - Superficie du terrain : 487 m² - Demandeur : Madame Zeender Anne-Sophie 11 bis rue du Sergent Buttin 69500 BRON

DP 069 383 21 00427 déposée le 25 février 2021 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 88 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème - Superficie du terrain : 426 m² - Demandeur : Monsieur Amsellem Benjamin 20 ter rue Guilloud 69003 Lyon

DP 069 386 21 00428 déposée le 25 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 36 boulevard des Belges Lyon 6ème - Superficie du terrain : 482 m² - Demandeur : Sdc 36 Belges chez Orialia Pitance 36 boulevard des Belges 69006 Lyon- Mandataire : Madame SULTANA Marianne

DP 069 382 21 00429 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 quai Jean Moulin Lyon 2ème - Superficie du terrain : 343 m² - Demandeur : Automobile Club Association 38 avenue du Rhin

67100 STRASBOURG- Mandataire : Monsieur Bollecker Didier

DP 069 387 21 00430 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 65 rue Domer Lyon 7ème - Superficie du terrain : 177 m² - Demandeur : Madame Piloti Valérie 145 avenue Barthélémy Buyer 69005 Lyon

DP 069 385 21 00431 déposée le 25 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 18 rue des Macchabées Lyon 5ème - Superficie du terrain : 610 m² - Demandeur : Entreprise Ertp 580 rue de Chavanne 69400 Arnas- Mandataire : Monsieur David-Livet Stéphane

DP 069 382 21 00432 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de toiture et démolition d'un appentis - Terrain : 60 cours Charlemagne Lyon 2ème - Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : SDC 60 Cours Charlemagne 60 cours Charlemagne 69002 Lyon- Mandataire : Madame Chizallet Marion

DP 069 387 21 00433 déposée le 25 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Claude Boyer Lyon 7ème - Superficie du terrain : 77 m² - Demandeur : Monsieur Charles Thibaut 11 rue Claude Boyer 69007 Lyon

DP 069 381 21 00434 déposée le 25 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 15 rue Imbert Colomès Lyon 1er - Superficie du terrain : 126 m² - Demandeur : Entreprise THABUIS S.AS 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais- Mandataire : Madame Thabuis Muriel

DP 069 388 21 00435 déposée le 26 février 2021 - Projet : Réaménagement intérieur d'une agence bancaire et modification de façade - Terrain : 80 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème - Superficie du terrain : 3670 m² - Demandeur : Credit Agricole Centre Est 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-Au-Mont-D Or- Mandataire : Monsieur Delannoy Loic

DP 069 388 21 00436 déposée le 26 février 2021 - Projet : Aménagement de deux logements dans une maison individuelle - Terrain : 37 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème - Superficie du terrain : 407 m² - Demandeur : Petrus Immo 63 rue de la Part Dieu 69003 Lyon- Mandataire : Monsieur Petrucci Olivier

DP 069 381 21 00437 déposée le 26 février 2021 - Projet : Réfection d'une cour intérieure - Terrain : 2 rue Diderot Lyon 1er - Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : Sdc 2 Rue Diderot Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06- Mandataire : Monsieur Salhi Souleimane

DP 069 382 21 00438 déposée le 26 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 34 rue Victor Hugo - 5 bis rue d'Auvergne Lyon 2ème - Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire- Mandataire : Monsieur ARCHENY Guillaume

DP 069 385 21 00439 déposée le 26 février 2021 - Projet : Réfection de façade - Terrain : 2 montée du Garillan Lyon 5ème - Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : Mdc Sarl 34 rue de Bourgogne 69800 Saint-Priest- Mandataire : Monsieur Mancini Eric

DP 069 387 21 00440 déposée le 26 février 2021 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle- Surface créée : 29 m² - Terrain : 82 rue du Repos Lyon 7ème - Superficie du terrain : 108 m² - Demandeur : Monsieur Behaghel Sébastiane 9 cours Charlemagne 69002 Lyon

Permis de construire déposés pendant la période du 22 février 2021 au 26 février 2021

PC 069 383 18 00425 M01 déposé le 24 février 2021 Modificatif - Projet : Démolition d'un garage, extension d'une maison individuelle- Surface créée : 28 m² - Terrain : 15 rue des Prévoyants de l'Avenir Lyon 3ème - Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : Monsieur Gauthier Aymeric 28 rue Edouard Rochet 69008 Lyon- Auteur : Madame Mraihi Merckel Julie 26 rue du 4 août 1789 69100 Villeurbanne

PC 069 386 19 00231 T01 déposé le 24 février 2021 Transfert - Projet : Surélévation d'un immeuble avec création de 12 logements et ravalement de façade- Surface créée : 875 m² - Terrain : 3-7 rue Amédée Bonnet Lyon 6ème - Superficie du terrain : 1034 m² - Demandeur : Sccv Amedee Bonnet 5 Avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-Et-Cuire- Mandataire : Monsieur Teboul Patrick Michaël - Auteur : De Parisot Vincent 3 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 388 19 00235 T03 déposé le 22 février 2021 Transfert - Projet : Démolition d'annexes. Réhabilitation d'un bâtiment, construction d'un logement et création de 3 aires de stationnement- Surface créée : 240 m² - Terrain : 79 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème - Superficie du terrain : 541 m² - Demandeur : Coliving Factory Promotion 1 rue de Strasbourg 44000 Nantes- Mandataire : Monsieur Robert Guillaume - Auteur : Arkhe & Co 61 cours de la Liberté 69003 Lyon

PC 069 388 20 00018 M01 déposé le 23 février 2021 Modificatif - Projet : Construction de 4 bâtiments (soit 161 logements), 7 locaux artisanaux, et création de 140 aires de stationnement- Surface créée : 11830 m² - Terrain : 70 - 72 rue Bataille Lyon 8ème - Superficie du terrain : 27406 m² - Demandeur : NEXITY IR PROGRAMMES RLA 66 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon- Mandataire : Monsieur Marchal Frédéric - Auteur : SUD ARCHITECTES 27 rue Joannès Carret 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 381 20 00267 M01 déposé le 23 février 2021 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements- Surface créée : 23 m² - Terrain : 22 Quai Saint-Vincent Lyon 1er - Superficie du terrain : 1945 m² - Demandeur : AI2 SAINT-VINCENT 120 rue Masséna 69006 Lyon- Mandataire : Monsieur Holliger Sébastien - Auteur : Monsieur Bruno Curis 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 388 21 00056 déposé le 22 février 2021 - Projet : Extension d'un restaurant d'une résidence de tourisme- Surface créée : 120 m² - Terrain : 14 rue Jacqueline Auriol Lyon 8ème - Superficie du terrain : 3237 m² - Demandeur : NEXITY LAMY 87 rue Garibaldi 69451 Lyon CEDEX 06- Mandataire : Madame LESAGE Jennifer - Auteur : Monsieur Noir Philippe 10 rue Royale 69001 Lyon

PC 069 388 21 00057 déposé le 22 février 2021 - Projet : Construction d'un immeuble de 6 logements et création de 5 aires de stationnement- Surface créée : 329 m² - Terrain : 13 rue Xavier Privas Lyon 8ème - Superficie du terrain : 464 m² - Demandeur : APROCAD 3 Allée Moulin Berger 69130 Ecully- Mandataire : Monsieur Vitrier William - Auteur : Atelier D'architecture Juliette HAGUE 23 rue de Change

77100 Meaux

PC 069 383 21 00058 déposé le 23 février 2021 - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un bâtiment de 13 logements et création de 14 aires de stationnement- Surface créée : 981 m² - Terrain : 124 - 126 rue Baraban Lyon 3ème - Superficie du terrain : 750 m² - Demandeur : SCCV NEXT DOOR 31 Place Bellecour 69002 Lyon- Mandataire : Monsieur MOUSSA Michel - Auteur : VINE ARCHITECTURE 104 rue Duguesclin 69006 Lyon

PC 069 388 21 00059 déposé le 26 février 2021 - Projet : Construction d'une résidence étudiante et création de 5 aires de stationnement- Surface créée : 621 m² - Terrain : 86 rue Croix Barret Lyon 8ème - Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : WARM UP PROMOTION 5 rue du Professeur WEILL 69006 Lyon- Mandataire : Monsieur Breuer Cyril - Auteur : Architectes Associes 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 387 21 00060 déposé le 26 février 2021 - Projet : Construction de 38 logements, d'un local d'activités et création de 35 aires de stationnement- Surface créée : 2600 m² - Terrain : 20 -22 rue des Girondins Lyon 7ème - Superficie du terrain : 1170 m² - Demandeur : SCCV GIRONDINS 22 68 cours Lafayette 69003 Lyon- Mandataire : Monsieur Guillaud Jérôme - Auteur : Atelier Regis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

Permis de démolir déposés pendant la période du 22 février 2021 au 26 février 2021

PD 069 384 21 00003 déposé le 24 février 2021 - Projet : Démolition d'une extension - Terrain : 38 Cours d'Herbouville Lyon 4ème - Superficie du terrain : 474 m² - Demandeur : HERBOUVILLE VALORISATION 13 rue Bugeaud 69006 Lyon- Mandataire : Madame CAMPANELLA-KA-HLOUCHE Rosa

PD 069 387 21 00004 déposé le 26 février 2021 - Projet : Démolition d'une toiture - Terrain : 82 rue du Repos Lyon 7ème - Superficie du terrain : 108 m² - Demandeur : Monsieur BEHAGHEL Sébastiane 9 cours Charlemagne 69002 Lyon

Changements d'usage déposés pendant la période du 22 février 2021 au 26 février 2021

US 069 387 21 00041 déposé le 23 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 35,73 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 19 rue Camille Roy Lyon 7ème - Superficie du terrain : 645 m² - Demandeur : Monsieur DUVAL Jean-Claude 95 chemin

de Montray 69110 Sainte Foy Les Lyon- Auteur : Regie Tadary 51 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 387 21 00042 déposé le 24 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 12 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 65 rue Domer Lyon 7ème - Superficie du terrain : 177 m² - Demandeur : Madame Piloti Valérie 145 avenue Barthélémy Buyer 69005 Lyon- Auteur : Domerloc 3 impasse des Petits Souliers

01330 LE PLANTAY

US 069 388 21 00043 déposé le 25 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 70,26 m² en cabinet d'orthophonie - Terrain : 17 rue Saint Nestor Lyon 8ème - Superficie du terrain : 4103 m² - Demandeur : Madame BOTMI Sarah 17 rue Saint Nestor 69008 Lyon- Auteur : Régie Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

US 069 387 21 00044 déposé le 25 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 19,61 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 51 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème - Superficie du terrain : 162 m² - Demandeur : Madame GIROUD Marion 7 rue Cavenne 69007 Lyon- Auteur : Nexity Lyon Tête d'Or 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 386 21 00045 déposé le 26 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 17,20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 122 rue Bossuet Lyon 6ème - Superficie du terrain : 296 m² - Demandeur : Madame Rivollet Agnieszka 25 rue de Nuits 69004 Lyon- Auteur : Gelas Et Chomienne (Oralia) 9 rue Grolée 69002 Lyon

US 069 381 21 00046 déposé le 25 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² en cabinet dentaire - Terrain : 108 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er - Superficie du terrain : 217 m² - Demandeur : Sas Clinique Dentaire Du Parc 155 Ter boulevard Stalingrad 69006 Lyon- Mandataire : Monsieur Chalard Jean-Jacques - Auteur : Bourguignon Palluat 109 rue Tête d'Or 69006 Lyon

US 069 381 21 00047 déposé le 25 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 63 m² en cabinet dentaire - Terrain : 108 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er - Superficie du terrain : 217 m² - Demandeur : Sas Clinique Dentaire Du Parc 155 Ter boulevard Stalingrad 69006 Lyon- Mandataire : Monsieur Chalard Jean-Jacques - Auteur : Bourguignon Palluat 109 rue Tête d'Or 69006 Lyon

US 069 381 21 00048 déposé le 25 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² en cabinet dentaire - Terrain : 108 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er - Superficie du terrain : 217 m² - Demandeur : Sas Clinique Dentaire Du Parc 155 Ter boulevard Stalingrad 69006 Lyon- Mandataire : Monsieur Chalard Jean-Jacques - Auteur : Bourguignon Palluat 109 rue Tête d'Or 69006 Lyon

US 069 389 21 00049 déposé le 26 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 37 grande rue de Vaise Lyon 9ème - Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : Monsieur Hamada Samuel 7 rue du 3 septembre 1944 69009 Lyon- Auteur : Gauchet Lemaitre 66 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 389 21 00050 déposé le 26 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 37 grande rue de Vaise Lyon 9ème - Superficie du terrain : 906 m² - Demandeur : Monsieur Hamada Samuel 7 rue du 3 septembre 1944 69009 Lyon- Auteur : Gauchet LemaitrE 66 cours Gambetta 69007 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 22 février 2021 au 26 février 2021

DP 069 383 20 02319 Décision du 22 février 2021 à Monsieur Amsellem Benjamin 20 ter rue Guilloud 69003 Lyon CEDEX 03 - Projet : division parcellaire - Terrain : 90 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

DP 069 385 20 02321 Décision du 22 février 2021 à Madame Tardivel Armelle 8 B impasse Cumin 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine et d'un abri de jardin- Surface créée : 3 m² - Terrain : 8 bis impasse Cumin Lyon 5ème

DP 069 386 21 00095 Décision du 22 février 2021 à Hospices Civils De Lyon - 3 Quai des Célestins 69299 Lyon 02 - Projet : Changement de destination de bureaux en 6 logements- Surface créée : 353 m² - Terrain : 267 - 269 Cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 389 21 00189 Décision du 23 février 2021 à Nl Gestion Et Patrimoine - 20 Route de Corbas 69200 Venissieux -Projet : Division parcellaire - Terrain : 128 Avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 22 février 2021 au 26 février 2021

PA 069 381 20 00003 Arrêté du 22 février 2021 à Les Nouvelles Subsistances 8 bis Quai Saint Vincent 69001 Lyon- Projet : Aménagement d'un espace extérieur - Terrain : 8 bis Quai Saint-Vincent Lyon 1er

Permis de construire délivrés pendant la période du 22 février 2021 au 26 février 2021

PC 069 384 14 00335 M03 Arrêté du 22 février 2021 Modificatif à petites soeurs des pauvres

81 rue Hénon 69004 Lyon- Projet : Construction d'une résidence pour personnes âgées et création de 47 aires de stationnement- Surface créée : 9905 m² - Terrain : 81 rue Hénon Lyon 4ème

PC 069 383 16 00150 M02 Arrêté du 22 février 2021 Modificatif À Snc Marignan Residences

107 rue Servient 69442 Lyon Cedex 03- Projet : Construction d'un bâtiment de 19 logements, de bureaux et création de 28 aires de stationnement- Surface créée : 1433 m² - Terrain : 29 cours du Docteur Long Lyon 3ème

PC 069 383 20 00050 Arrêté du 22 février 2021 à SLCI 169 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon- Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 23 logements, un local d'activités et création de 28 aires de stationnement- Surface créée : 1935 m² - Terrain : 77 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

PC 069 388 20 00071 M01 Arrêté du 22 février 2021 Modificatif à Sci Tmcp

163 rue de la Ferrière 69250 Montanay- Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Terrain : 4 rue des Maçons Lyon 8ème

PC 069 383 20 00073 Arrêté du 22 février 2021 à Madame Amsellem Sophie 38 rue Rabelais 69003 Lyon- Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements, suppression d'une conciergerie et modification de façades- Surface créée : 81 m² - Terrain : 38 rue Rabelais Lyon 3ème

PC 069 382 20 00266 Arrêté du 22 février 2021 à Ouicompost 23 B rue de l'Oratoire 69300 Caluire-Et-Cuire- Projet : Construction d'une halle et de trois containers provisoires - Terrain : 140 Cours Charlemagne Lyon 2ème

PC 069 383 20 00268 Arrêté du 22 février 2021 à Sas Codomus 148 rue de l'Université

75007 Paris- Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement et modification de façade - Terrain : 9 rue du Général Brulard Lyon 3ème

PC 069 383 20 00298 Arrêté du 25 février 2021 à P.V.H (Promoval) 45 Chemin du Moulin Carron 69750 Dardilly- Projet : Construction d'un immeuble de bureaux, 2 locaux commerciaux et création de 18 aires de stationnement- Surface créée : 3030 m² - Terrain : 8 - 10 rue Danton Lyon 3ème

Le Directeur de la Publication :
G. DOUCET, Maire de Lyon